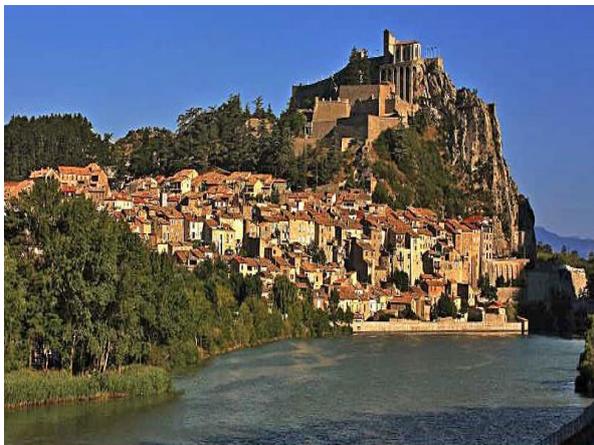




**COMMUNE DE
SISTERON**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

Introduction.....	3
Synthèse.....	5
Le contexte international	7
Les Etats-Unis	7
Japon et « BRIC »	8
Union européenne et zone EURO	9
Le contexte national.....	11
Données macro-économiques.....	11
Une croissance limitée.....	11
Une inflation maîtrisée	12
Un taux de chômage élevé	13
Prévisions budgétaires nationales.....	14
Le déficit public	14
L'endettement public	15
Conséquences pour les collectivités	17
Le contexte financier communal en 2019.....	22
Situation financière de Sisteron au terme des budgets 2018-2019	22
La section de fonctionnement.....	24
Les dépenses de fonctionnement	24
Les dépenses de personnel	25
Les charges générales.....	27
Les autres charges de fonctionnement	27
Les recettes de fonctionnement	29
La section d'investissement.....	34
Les dépenses d'investissement	34
Les recettes d'investissement	36
La dette communale.....	36
L'équilibre financier : la capacité d'autofinancement	38
Les investissements communaux.....	41
Les réalisations 2019.....	41
Les nouveaux enjeux : les investissements potentiels du budget principal	45
Les investissements potentiels des budgets annexes	47

Sources documentaires

- Ministère des Finances - Chiffres-clés du Projet de Loi de Finances 2020
- La Banque Postale - Note de conjoncture sur les finances locales - Tendances 2019 par niveaux de collectivités locales (septembre 2018)
- La Banque Postale - Territoires et Finances - Principaux ratios financiers des communes et intercommunalités en 2018 (novembre 2019)
- INSEE - publications trimestrielles sur la croissance économique et le chômage
- OCDE et FMI - analyses et notes de conjoncture
- Commune de Sisteron - Direction des Services Financiers : données comptables communales 2008-2019 - Direction des Services Techniques : crédit photos et plans

2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

INTRODUCTION

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3.500 habitants en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) introduit par la loi du 6 février 1992.

Le DOB a pour but de préciser les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité afin d'assurer une parfaite information de l'assemblée délibérante et des citoyens. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2132-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire (notamment des informations supplémentaires pour les collectivités de plus de 10.000 habitants relatives au personnel : structure des effectifs, rémunérations indiciaires et indemnitaires, durée effective du travail). Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. A ce titre **le présent rapport doit être transmis par le Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre** (c'est-à-dire la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - CCSB) dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Enfin l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de *Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022* a instauré des mesures complémentaires à présenter lors du débat d'orientation budgétaire relatives aux objectifs concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux minorés du remboursement de l'annuité en cours du capital de la dette) pour l'ensemble des budgets de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 de la commune de Sisteron se déroulant au mois de décembre 2019, soit **deux mois avant la pratique habituelle du DOB en février N**, les **données macro-économiques** internationales et nationales disponibles sont celles connues et disponibles **jusqu'à mi-novembre 2019**.

De même les **données budgétaires communales 2019 sont provisoires et retracent les opérations réalisées jusqu'au 3 décembre** ; par voie de conséquence il n'a pas été possible, à ce stade, d'établir des ratios suffisamment fiables en matière de Capacité d'Autofinancement et les dernières données CAF disponibles présentées dans ce rapport sont celles de l'exercice budgétaire 2018. Autant que faire se peut les autres données financières et budgétaires ont été mises à jour à la date de publication du présent rapport.

2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

SYNTHESE

En 2019 les indicateurs macro-économiques sont restés assez décevants :

- ✓ un **PIB en hausse de + 1.3%** (contre 1.7% en 2018) et une prévision guère plus encourageante en 2020
- ✓ un **déficit public aggravé de - 3.1% PIB, faisant de la France le plus mauvais élève de toute l'Union européenne**
- ✓ un **niveau de chômage de 8.6%** de la population active **en baisse modérée** et supérieur à la moyenne européenne à l'instar des pays du sud de l'Europe
- ✓ un **endettement public toujours plus préoccupant** atteignant presque le plafond symbolique d'une année de richesses produites (98.8% du PIB à fin 2019)
- ✓ **seule l'inflation reste maîtrisée à + 1.2%** (+ 1.6% en 2018)

Dans ce contexte économique la commune de Sisteron a poursuivi sa politique volontariste de baisse des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un plan pluriannuel d'économies pour faire face à la très forte baisse des concours financiers de l'Etat (presque 15 millions d'euros en cumul entre 2010 et 2020 soit l'équivalent de trois années d'investissement).

L'effet ciseau dû à la chute vertigineuse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui passe de 2,3 millions d'euros en 2013 à 209 k€ en 2019, et à la progression exponentielle du prélèvement pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) de 0 € en 2011 à 970 k€ en 2016 (366 k€ en 2019) met inévitablement les finances de la commune sous très forte tension d'autant plus que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), figée depuis 2013, est désormais incorporée aux variables d'ajustement par les lois de Finances depuis 2018 entraînant de fait une perte de recettes pour la commune de 10 k€ en 2019 et estimée à plus de 50 k€ en 2020.

L'effort des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (41.6 milliards d'euros cumulés sur la période 2013-2018) répond au besoin de solidarité pour mettre en place des mécanismes de péréquation. Toutefois la répartition de l'effort et sa concentration sur un temps de quelques années mettent un grand nombre de collectivités en danger financier. **Les prélèvements opérés sur les dotations de l'Etat**

atteint un niveau jugé abusif et confiscatoire pour de nombreuses collectivités.

Ainsi, **pour** la commune de Sisteron, les concours financiers de l'Etat dégageaient un solde positif annuel de 2,3 millions d'euros en 2009 ; depuis 2017 le solde est devenu négatif et à horizon 2021 la commune sera amputée durablement sur sa fiscalité de presque un demi-million d'euros par an (hors baisse de la DCRTP). A cela s'ajoute la **suppression progressive de la taxe d'habitation dont la compensation intégrale fait douter de très nombreux élus locaux.**

Malgré une gestion très rigoureuse les marges de manœuvre de la commune se contractent de façon automatique. La capacité d'autofinancement (CAF) brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) stagne depuis quelques années. En 2018 et 2019 la ville de Sisteron a été en mesure d'assurer le remboursement des annuités de la dette mais le solde positif (CAF nette) pour **l'autofinancement des investissements futurs a atteint son ratio le plus bas depuis ces dix dernières années** ; cette tendance baissière **risque de connaître un nouveau seuil historique pour les exercices budgétaires 2019 et 2020.**

Fidèle à sa politique de **maîtrise de l'endettement** (10,346 millions d'encours au 31/12/2019 sur le budget principal) le recours à l'emprunt en 2020 devrait être limité au plus au montant du remboursement en capital à constater sur l'exercice budgétaire.

La ville de Sisteron maintient **sa politique d'investissements** dans un contexte financier de plus en plus tendu. **Les priorités doivent être données** aux équipements structurants en matière **de sécurité et d'amélioration du cadre de vie** et les choix seront opérés par le nouveau Conseil Municipal élu en mars 2020.

Pour financer l'ensemble de ces travaux **la commune devra poursuivre ses efforts d'économies sur les dépenses de fonctionnement et mobiliser toutes les ressources disponibles** notamment en sollicitant tous les potentiels financeurs (Europe, Etat, Région, Département). Pour conclure il faut préciser que depuis 2017 le **contexte budgétaire a été particulièrement modifié avec l'évolution du schéma intercommunal induisant le transfert de la fiscalité professionnelle** à la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch avec versement en contrepartie d'une Attribution de Compensation minorée du coût net des charges transférées. Après le transfert des compétences de l'office du Tourisme et de la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage en 2017, des zones d'activités en 2018 et le retour de la voirie intercommunautaire, en 2019 le transfert de l'Ecole de musique avec une vingtaine d'emplois de professeurs de musique et agents administratifs à la clef a marqué une nouvelle étape.

2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

En 2018, l'économie mondiale est restée sur une dynamique de croissance avec une progression annuelle de 3.5%, en léger retrait de 0.2% par rapport à l'année précédente. La consommation, les investissements et les échanges commerciaux étaient sur une nette tendance haussière mais dès l'automne 2018 les premiers signes de fléchissement se sont manifestés suite aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine.

En 2019 et 2020 l'OCDE anticipe une croissance mondiale moins forte de seulement 2.9%. La persistance de la surenchère du Président Trump de menace d'augmentation des droits de douane sur les produits chinois et européens a entraîné un net ralentissement du commerce mondial en croissance d'à peine 1%, plus faible progression depuis presque 10 ans. Le dynamisme du secteur des services et la bonne tenue de la consommation ont pour l'instant compensé la morosité du secteur manufacturier. Les cours du pétrole, en forte progression de 2017 jusqu'à l'automne 2018, connaissent désormais un recul de près de 10% en 2019 ; le niveau record de production aux Etats-Unis conjugué à une demande modérée a pallié les perturbations géopolitiques au Venezuela, en Libye, au Moyen-Orient (attentat du 14 septembre 2019 contre la principale raffinerie d'Arabie Saoudite) et en Iran (sanctions américaines).

Les économistes s'inquiètent toujours de l'existence de risques financiers de bulles spéculatives alors que la dette des opérateurs publics (Etat, institutions...) et privés bat des niveaux record dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas et de faible inflation.

➤ ETATS-UNIS

La politique économique protectionniste du Président Trump avec des hausses significatives de droits de douane sur les importations de ses principaux partenaires économiques (Chine, Europe, Japon) bat son plein au risque de fragiliser l'approvisionnement du secteur industriel américain.

Pour autant les Etats-Unis connaissent la plus longue période d'expansion économique de leur histoire et le chômage atteint son plus bas historique depuis plus d'un demi-siècle. **La croissance de l'économie américaine en 2019 reste la plus dynamique des grands pays occidentaux à 2,3%** (contre 2.9% en 2018), et devant se tasser légèrement à 2% en 2020. L'année 2020 sera marquée par la persistance des tensions commerciales avec la Chine, la forte opposition de la majorité Démocrate de la Chambre des représentants qui a engagé une procédure d'impeachment contre le Président et l'attentisme politique jusqu'aux élections de novembre 2020.

➤ JAPON et « BRIC »

Au Japon la croissance économique reste faible à **1% en 2019** (0,6% prévu en 2020) tirée essentiellement par la consommation intérieure privée et publique ; les exportations ne sont plus le fer de lance de l'économie nipponne. Le niveau inquiétant de la dette brute des administrations publiques (224% du PIB) alarme de plus en plus les économistes.

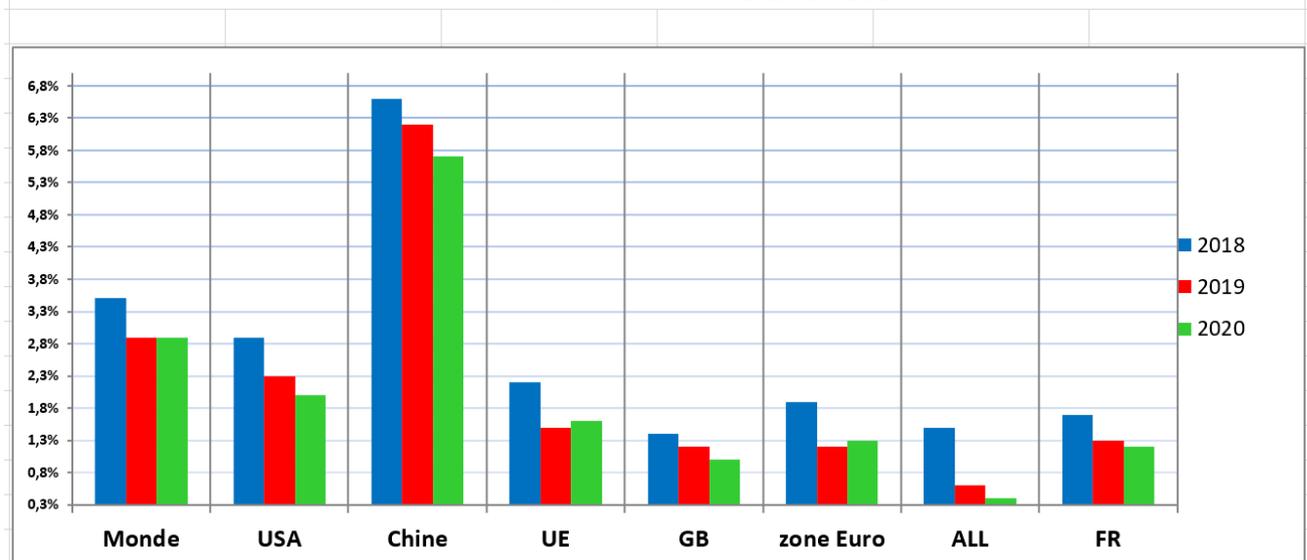
En Chine la croissance fléchit légèrement à **6.2% en 2019** en retrait de 0.4% par rapport à 2018. Cette tendance devrait se confirmer avec une croissance de 5.7% en 2020. La croissance économique chinoise repose désormais plus sur le dynamisme de la consommation interne (dopée par des mesures de relances budgétaires) que sur les investissements et les exportations pénalisées par l'augmentation des droits de douane aux Etats-Unis.

L'Inde fait concurrence à la Chine avec **une croissance estimée de 6% en 2019** et 6.5% en 2020. Le Premier Ministre Modi, reconduit avec une majorité absolue renforcée, devra maîtriser la fragilité de l'activité financière non bancaire finançant l'important secteur de la construction. En 2019, l'Inde est devenue la cinquième économie mondiale légèrement devant le Royaume-Uni et la France. A l'horizon d'une quinzaine d'années (2032-2033) l'économie du sous-continent indien montera sur la 3^{ème} marche du podium de l'économie mondiale devant le Japon et l'Allemagne.

La Russie voit sa croissance divisée par deux à **1.1% en 2019** (contre 2.3% en 2018) notamment en raison du recul des prix du pétrole. Un rebond de 1.8% est attendu en 2020.

L'économie du **Brésil** redémarre lentement avec une croissance modérée de **0.8% en 2019** (1.8% prévu en 2020) après une contraction sévère de -11% entre 2014 et 2017. Le Président Bolsonaro va devoir affronter une opposition requinquée par la libération de l'ancien président Lula.

Taux de croissance du PIB 2018-2020



➤ UNION EUROPENNE et ZONE EURO

Au sein de l'Union européenne (28 pays) la prévision de croissance continue un tassement marqué **en 2019** à **1.5%** contre 2.2% l'année précédente ; les perspectives **pour 2020** prévoient un timide rebond à **1.6%**. Le différentiel largement positif entre l'Union européenne et la zone euro, encore très marqué ces dernières années, devient presque insignifiant.

En effet, au Royaume-Uni, les perspectives de croissance continuent leur dégradation : le **ralentissement** de l'activité se poursuit à **1.2% en 2019 et 1% seulement pour 2020**. La saga du report interminable du Brexit après trois votes négatifs de la Chambre des Communes sur le projet de l'ancienne Première Ministre Thérèse May en six mois, puis sa démission et son remplacement par le très brexiter Boris Johnson rendent les perspectives économiques exceptionnellement incertaines faute de connaître les modalités précises et concrètes du divorce avec l'Union européenne et constituent un frein majeur aux investissements étrangers depuis deux ans. Les ultimes soubresauts du Brexit ont émaillés l'été et l'automne avec un Premier Ministre affirmant que le Brexit se ferait coûte que coûte le 31 octobre, une fronde parlementaire exceptionnelle lui faisant perdre sa majorité doublée d'une condamnation juridique unique par la Haute Cour et enfin la convocation d'élections législatives anticipées pour le 12 décembre (les troisièmes en quatre ans) sans certitude d'une solution politique claire au Brexit avec le risque d'un éclatement du Royaume-Uni (renouveau de l'indépendantisme écossais et l'unionisme irlandais pour la fusion des deux parties de l'île). Le Brexit est désormais programmé au 31/12/2020... jusqu'au prochain épisode !

Pour la deuxième année consécutive la croissance économique de la zone euro (19 pays) est presque comparable à celle de l'Union européenne à **1.2% en 2019**. Les estimations **pour 2020** sont du même ordre à **1.3%**.

En Allemagne le coup de frein de l'économie a été brutal à seulement **0.6% en 2019**. **Pour 2020** les écarts de croissance estimée sont extrêmement disparates (**0.4% pour l'OCDE et 1.2% pour le FMI**). Le net ralentissement des exportations dans un contexte de vives tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine a entraîné un déclin de l'activité industrielle en général, et du secteur automobile en particulier. Au plan politique la coalition fédérale des chrétiens-démocrates et des sociaux-démocrates a subi trois lourds revers électoraux aux élections régionales dans les lands de l'est de l'Allemagne. Malgré sa succession annoncée en 2021 la Chancelière Angela Merkel reste un point de stabilité politique et se montre toujours inflexible sur l'orthodoxie de l'équilibre budgétaire malgré des marges de manœuvre certaines et face aux immenses besoins d'investissements sur des infrastructures vieillissantes.

La situation économique de l'Italie reste très fragile avec une croissance atone de **0.2% en 2019 et une estimation de 0.4% pour 2020** ; la coalition populiste hétéroclite entre le Mouvement 5 étoiles antisystème et la Ligue du Nord de droite conservatrice libérale, au moteur commun d'un profond euroscepticisme, issue des élections législatives du printemps 2018, a volé en éclat au début de l'été 2019 avec un spectaculaire renversement d'alliance du Mouvement 5 étoiles avec le Parti Démocrate de gauche. La dette publique structurelle abyssale (140% du PIB) continue de fragiliser tout le secteur bancaire de la péninsule.

En Espagne la croissance économique marque le pas à **2.0% en 2019** en retrait de 0.4% sur l'année précédente ; **pour 2020** les prévisionnistes de l'OCDE anticipent un nouveau glissement avec une **croissance de 1.6%**. Après des années d'austérité budgétaire l'Espagne reste le pays le mieux placé parmi les quatre grands Etats de la zone euro, mais elle subit elle aussi un fléchissement lié au contexte international et aux tensions politiques internes. La crise institutionnelle avec la Catalogne s'est ravivée en octobre avec la lourde condamnation de neuf hauts responsables politiques à des peines de neuf à treize ans de prison. Cette crise se double d'une instabilité politique suite aux deux élections législatives d'avril et novembre qui place le parti du Premier Ministre socialiste Pedro Sanchez en tête mais loin de la majorité absolue ; après l'échec d'une première tentative de coalition avec le parti de gauche Podemos en juillet les négociations entamées en novembre semblent plus fructueuses sans garantir avec certitude une majorité sans l'appui des partis régionalistes catalans et basques.

2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

LE CONTEXTE NATIONAL

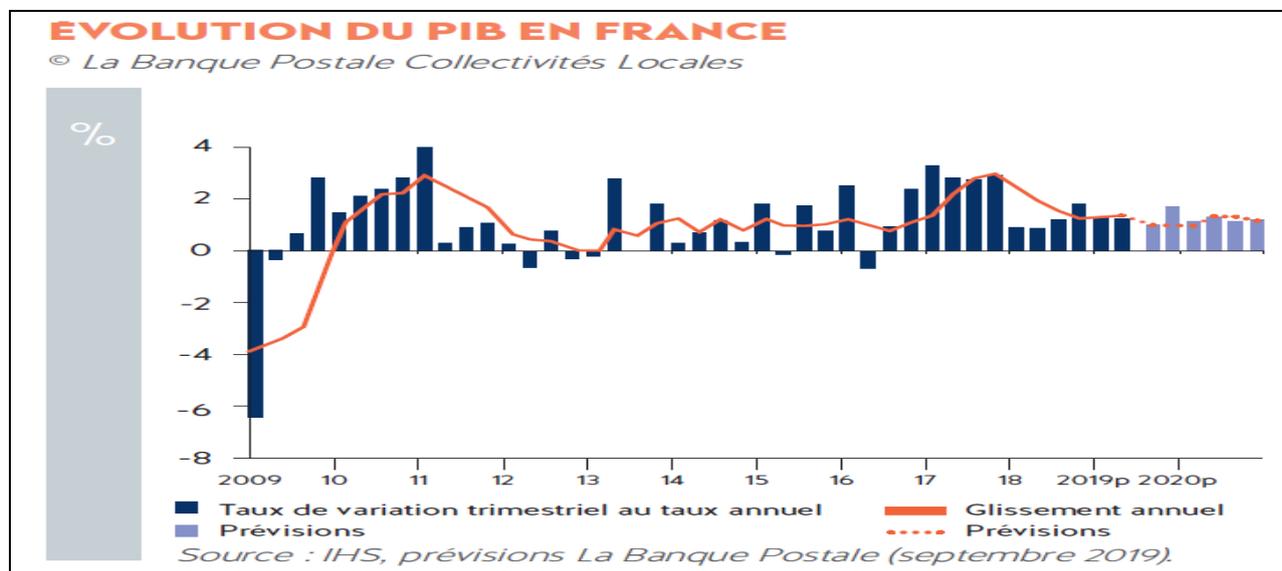
En 2019 la consolidation de la croissance économique avec la mise en œuvre de plusieurs mesures de relance de pouvoir d'achat pour un montant de 17 milliards d'euros suite à l'important mouvement social des « gilets jaunes » ne s'est pas confirmée tant sur le plan de la consommation interne, les ménages ayant préféré épargner pour les jours difficiles, que sur celui des exportations touchées par le net ralentissement de la croissance mondiale. Pour autant la croissance économique de la France aura été assez régulière sur les quatre trimestres (de l'ordre de 0.2% à 0.4%) évitant les effets de pics et de creux négatifs de ses voisins européens.

➤ DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

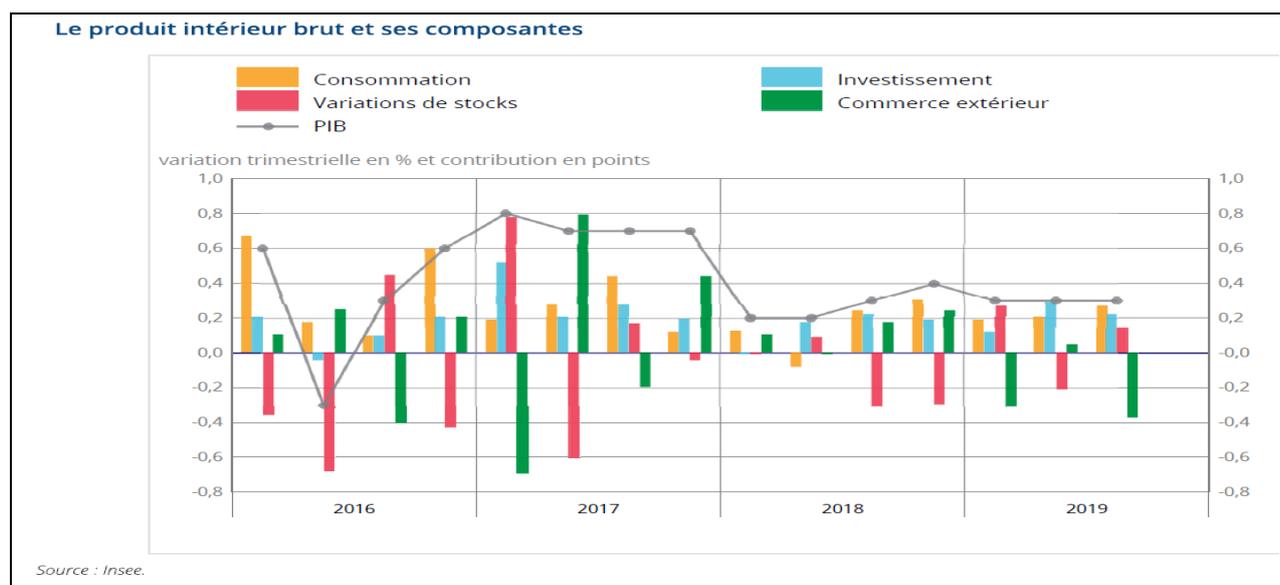
❖ Une croissance limitée

Le pic de croissance assez inattendu de 2.3% en 2017 aura été de courte durée ; en 2018 un fléchissement de 0.6 point (croissance de 1.7% du PIB) avait freiné les ardeurs gouvernementales notamment en fin d'année avec le vif mouvement social des gilets jaunes. Le contexte international a confirmé ce tassement puisque la croissance prévue en 2019 devrait être de 1.3% en retrait de 0.4 point. Pour 2020 les économistes de l'OCDE et du FMI s'accordent sur une évolution du PIB de 1.2% seulement (1.3% dans le Projet de Loi de Finances 2020).

Certes la croissance française est assez régulière chaque trimestre et semble un peu plus dynamique que celle de l'Allemagne mais les attentes du début du quinquennat (2.5%) semblent hors de portée dans les prochain mois.



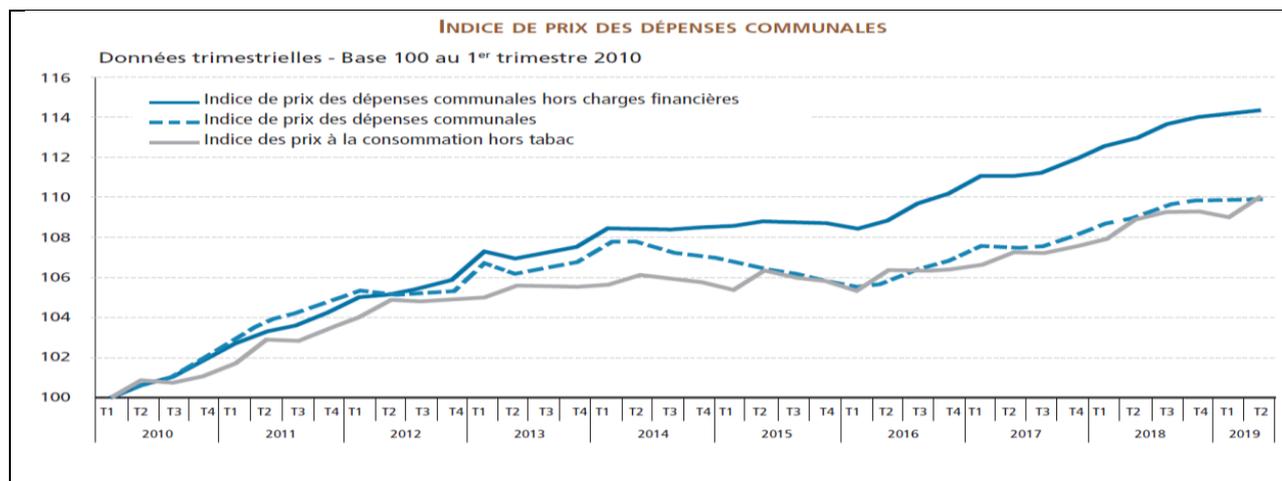
Le cumul ponctuel en 2019 du remboursement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (**CICE**) de N-1 et sa transformation en baisse pérenne de charges sociales à compter de 2019, **dans un contexte de taux d'intérêts très bas, a soutenu les investissements des entreprises** dans l'industrie et les services. **La consommation a aussi été un des moteurs de la croissance en 2019 mais dans une moindre mesure qu'en 2016 et 2017.** Le **commerce extérieur demeure le point faible de l'économie nationale et pèse négativement sur l'évolution du PIB** en raison d'un niveau des exportations peu performant.



❖ Une inflation maîtrisée

Le ralentissement de la croissance mondiale, les taux d'intérêts très bas et la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne d'injection de liquidités ont eu pour effet de **maîtriser l'inflation** : après **1.6% en 2018 l'inflation devrait être de 1.2% en 2019 et légèrement moindre en 2020.** Le prix des énergies a été contenu depuis l'automne 2018, celui des services et produits manufacturiers stagne tandis que les prix alimentaires sont très volatils et à nette tendance haussière pesant négativement sur le pouvoir d'achat des ménages alors que l'évolution des salaires et revenus restent modeste.

Cependant depuis presque dix ans **l'indice des prix des dépenses communales évolue chaque année plus fortement, de façon structurelle, que celle des prix à la consommation d'environ 0.5 point** du fait de la tendance haussière des dépenses de personnel qui constituent, de loin, la part prépondérante des dépenses de fonctionnement.



Base 100 en 2010	Juin 2019		2010 - 2018	
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne	
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	114,4	1,68 %	1,47 %	
Y compris charges financières	110,0	1,36 %	1,00 %	
Indice des prix à la consommation hors tabac	110,1	1,40 %	0,99 %	

Dépenses communales	Indices retenus	Poids moyen dans les dépenses totales retenues pour l'indice sur la période 2010-2018			
		Ensemble des strates	moins de 3 500 hab.	3 500 à 30 000 hab.	plus de 30 000 hab.
Frais de personnel	Combinaison du GVT (source AMF), de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant.	45 %	33 %	48 %	50 %
Dépenses d'investissement	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »	23 %	33 %	21 %	17 %
Subventions et participations	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement	11 %	10 %	9 %	13 %
Achats de matières et fournitures	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »	8 %	9 %	8 %	6 %
Entretien et réparation	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »	4 %	6 %	4 %	2 %
Frais financiers	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme	2 %	3 %	2 %	2 %

Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2010-2018, DGFIP

❖ Un taux de chômage élevé

Le ralentissement de la conjoncture économique freine les effets sur l'emploi ; le **taux de chômage recule de 9.1% à 8.6%** de la population active en France métropolitaine de l'automne 2018 à l'automne 2019. En la matière **la France reste à un niveau élevé et supérieur à la moyenne européenne** (6.3%) marquant durablement la césure avec l'Allemagne en plein emploi (3.0%) à l'instar des autres pays du sud de l'Europe (9.9% en Italie et 13.9% en Espagne).

Cette baisse concerne principalement les jeunes de 15-24 ans (19.1% en 2019 contre 21.4% en 2018) et dans une moindre mesure les 25-49 ans (7.9% au lieu de 8.5%) ; en revanche le taux de chômage des seniors n'a pas évolué. Le taux de chômage des hommes et des femmes tend à s'harmoniser.

Les effets sur l'emploi pour 2020 des mesures de relance restent encore à produire leurs effets et les prévisions d'un taux de chômage de l'ordre de 8% fin 2020, si elles se confirment, se manifesteront avec un retard de près de deux ans sur les objectifs ambitieux du Gouvernement en début de mandature présidentielle.

Taux de chômage en France métropolitaine au 3ème trimestre 2018/2019

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	3°T-2018	3°T-2019	3°T-2018	3°T-2019	3°T-2018	3°T-2019
TOTAL	9.1%	8.6%	9.2%	8.6%	9.0%	8.5%
15/24 ans	21.4%	19.1%	23.2%	20.3%	19.1%	17.8%
25/49 ans	8.5%	7.9%	8.1%	7.7%	8.9%	8.2%
> 50 ans	6.3%	6.4%	6.4%	6.6%	6.2%	6.3%

Au plan local*, le taux de chômage de la région et du département des Alpes de Haute Provence est sensiblement plus élevé qu'au niveau national (respectivement 9.8% et 10.0%) même si la baisse, en 2019, a été plus forte que celle de la France Métropolitaine ; le bassin d'emploi de Manosque (10.1%) connaît une situation plus préoccupante que celui de Digne les Bains (9.8%) dont dépend la circonscription de Sisteron mais le taux de chômage des deux bassins d'emplois tend à se rapprocher (écart de 0.3 point au lieu de 0.6 point l'année dernière).

Le département voisin des Hautes-Alpes reste plus privilégié sur le terrain de l'emploi passant de 8.5% à 8.1% de taux de chômage ; le bassin d'emploi de Gap illustre cette évolution favorable (7.8% mi-2019).

* données disponibles : 2^{ème} trimestre 2019

	2018	2019	2020
Evolution du PIB	1.7 %	1.3 %	1.2 %
<i>dont consommation des ménages</i>	0.9 %	1.1 %	1.5 %
<i>dont investissement des entreprises</i>	3.2 %	2.7 %	2.4 %
Taux de chômage	9.1 %	8.6 %	8.2 %
Inflation	1.6 %	1.2 %	1.1 %
Déficit public (en % du PIB)	- 2.5 %	- 3.1 %	- 2.2 %
Dette publique (en % du PIB)	98.5 %	98.5 %	98.8 %

➤ **PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES**

❖ **Le déficit public**

L'assainissement des comptes publics continue de reposer sur une maîtrise des dépenses publiques à travers les plans d'économies successifs de 2014 à 2017 puis de 2018 à 2022. A ce titre **les collectivités locales auront très largement été mises à contribution puisque la baisse cumulée des dotations atteindra 130 milliards d'euros en presque dix ans (2013-2022)** avec la Dotation Globale de Fonctionne-

ment et les autres participations de l'Etat (dont 41.6 milliards sur la période 2014-2018).

Pour la deuxième année consécutive, en 2018, le déficit public a répondu aux critères des traités européens, évitant l'engagement d'une procédure pour déficit excessif, assortie de lourdes sanctions financières, par la Commission de Bruxelles (-3.4% en 2016, -2.8% en 2017 et -2.5% en 2018). Les perspectives très favorables présentées par le Gouvernement aux institutions européennes en 2017 pour la période 2018-2022 font état d'une tendance de **maîtrise avérée des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale nettement excédentaires** (+0.3% du PIB en 2017 jusqu'à +1.5% du PIB en 2022) et d'une baisse tardive pour les administrations publiques centrales (Etat). En réalité **les administrations de sécurité sociale sont durablement repassées dans le rouge depuis 2018** jusqu'en 2021 au moins.

Fin 2019 le déficit public devrait dangereusement se dégrader à -3.1% du PIB notamment en raison de la **transformation du CICE en baisse pérenne de charges** tout en assumant le remboursement de ce crédit d'impôt en titre de N-1 (2018) soit un coût de près de 25 milliards d'euros (0.8% du PIB). **Cette année la France aura probablement le plus grave déficit de tous les pays de l'Union européenne** devant Chypre et la Roumanie. **L'hypothèse très ambitieuse du Gouvernement de ramener le déficit public à -2.2% du PIB en 2020 restera à confirmer.**

En milliards d'euros, comptabilité nationale	Exécution 2017	Exécution 2018	Révisé 2019	Prévision 2020
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-2,8	-2,5	-3,1	-2,2
<i>Pour mémoire : effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales</i>			-0,8	
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-2,4	-2,3	-2,2	-2,2
Ajustement structurel	0,2	0,1	0,1	0,0
Dette publique (en % de PIB)	98,4	98,4	98,8	98,7

(source : Projet de Loi de Finances 2020)

❖ L'endettement public

En 2019 l'endettement de la France a continué de s'accroître pour atteindre 98.8% du PIB (98.5% en 2018) soit l'équivalent de la richesse créée en une année ; moins d'1/10^{ème} du total de l'endettement relève des administrations publiques locales alors que plus de 80% de cette charge s'explique pas les déficits continus de l'Etat depuis près d'un demi-siècle. En 2020 les pouvoirs publics font preuve d'optimisme en prévoyant une stabilisation voire une légère diminution à 98.7% du PIB sans compter les récentes annonces gouvernementales de **reprise d'une partie de la dette des hôpitaux après celle de la SNCF en 2019.**

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2
Ensemble des adm. publiques	2 084,8	2 094,2	2 109,5	2 131,0	2 157,4
dont :					
État	1 713,5	1 733,3	1 733,7	1 758,2	1 790,6
Organismes divers d'adm. centrale	49,2	50,0	50,5	51,6	51,6
Administrations publiques locales	186,7	186,1	193,1	194,2	193,8
Administrations de sécurité sociale	135,3	124,8	132,2	127,1	121,4

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

La dette repose essentiellement sur l'Etat en raison de l'accumulation de déficits structurels (budget en déséquilibre ce qui est interdit aux collectivités territoriales). Ainsi, depuis cinq ans, **le déficit structurel de l'Etat français est passé de 22% à 33% de ses recettes** ce qui l'oblige à recourir de façon continue et aggravée à l'emprunt :

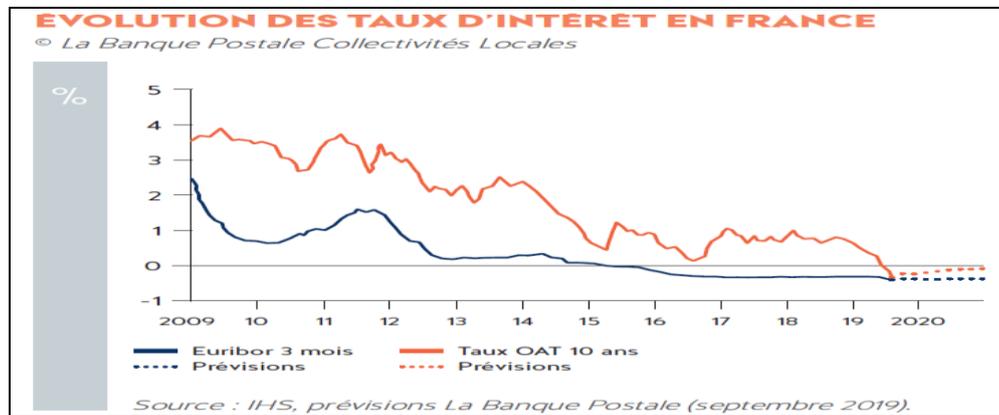
- en 2015 l'Etat a dépensé 367 milliards d'euros pour 295 milliards de recettes soit un déficit de 72 milliards
- en 2016 l'Etat a dépensé 376 milliards d'euros pour 300 milliards de recettes soit un déficit de 76 milliards
- en 2017 l'Etat a dépensé 383 milliards d'euros pour 310 milliards de recettes soit un déficit de 73 milliards
- en 2018 l'Etat a dépensé 386 milliards d'euros pour 309 milliards de recettes soit un déficit de 77 milliards
- en 2018 l'Etat devrait dépenser 391 milliards d'euros pour 293 milliards de recettes soit un déficit de 98 milliards
- en 2020 il est prévu 399 milliards d'euros de dépenses pour 306 milliards de recettes soit un déficit de 93 milliards

(source : Projet de Loi de Finances 2020) hors comptes spéciaux du Trésor

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de **programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe des objectifs ambitieux de baisse de l'endettement public... à la charge exclusive des collectivités et des administrations de sécurité sociale** qui devront respectivement réduire leur endettement de - 8.7% à - 5.8% du PIB et de - 9.7% à - 4.8% du PIB entre 2017 et 2022. **Sur la même période l'endettement de l'Etat passera de - 78.3% à - 80.8% du PIB !**

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,3	79,4	81,1	81,7	81,6	80,8
administrations publiques locales	8,7	8,4	8,1	7,5	6,7	5,8
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	8,0	6,9	5,9	4,8

Dans ce contexte économique compliqué la France a bénéficié, depuis 2016, d'une **situation favorable de taux d'intérêt historiquement bas**, le taux des Obligations Assimilables du Trésor (OAT) à 10 ans (emprunts de l'Etat) atteignant même un **taux négatif d'environ - 0.24% depuis le milieu de l'année 2019** contre 0.8% au cours du 3^{ème} trimestre 2018. Cette **conjoncture favorable devrait se maintenir de façon mesurée** puisque le **taux moyen des OAT en 2020 devrait rester légèrement négatif**.



➤ **CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES**

La loi du 22 janvier 2018 de *Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022* impose un **désendettement massif des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale**, Depuis 2018 les **collectivités** sont également appelées à **réduire annuellement leurs dépenses de 2.5 milliards d'euros** et la **sécurité sociale de 5.5 milliards d'euros**.

La **mesure emblématique** du Gouvernement, concrétisée dans la Loi de Finances 2018 va avoir une incidence majeure sur l'économie et l'équilibre budgétaire des collectivités locales : **l'exonération progressive de la taxe d'habitation, principale ressource des communes**. Le Président de la République a promis que l'exonération de cet impôt pour 80% des ménages n'aurait pas d'incidence sur le budget des communes, mais **les élus locaux, échaudés par plusieurs années de restrictions budgétaires (baisse de la dotation globale de fonctionnement de 35% sur 5 ans au niveau national), doutent sérieusement que les compensations financières de l'Etat se fassent à « l'euro près »**. Au cours du dernier quinquennat, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé notablement et certains voient dans cette réforme un **moyen pour contraindre encore leur effort budgétaire**.

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 exige d'ailleurs clairement une baisse des dépenses des collectivités de 10% en 5 ans pour atteindre 10.1% du PIB

en 2022 contre 11.2% du PIB en 2017 et dégager ainsi un excédent de près de 20 milliards en fin de période.

Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,0	10,9	10,7	10,3	10,1
Recettes	11,2	11,1	11,0	10,9	10,9	10,8
Solde	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7
En Mds€	1,4	1,7	2,7	6,8	14,2	19,5

Ainsi, pour dégager 0,7 point de PIB d'excédent budgétaire (0,1 en 2017) en 2022 (soit 19,5 milliards €), les dépenses des APUL doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat.

La suppression de la taxe d'habitation, au même titre que les **baisses des dotations de l'Etat**, est **contradictoire** avec le droit des collectivités locales, affirmé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, « à s'administrer librement par des conseils élus ». Ce droit inclut le « **principe d'autonomie financière** » et, par la même, la capacité des collectivités à fixer librement le taux d'imposition, en particulier de la taxe d'habitation.

Deux visions s'opposent clairement :

- d'un côté, **ceux qui estiment que la décentralisation se fera à travers une forme de nationalisation de la fiscalité locale, avec des ressources dédiées**, certes, mais **décidées au niveau de l'État** ; pour Marc Fesneau, Ministre chargé des relations avec le Parlement, « *il faut sortir d'une vision de l'État qui dit "je vous donne la compétence, mais je ne vous donne pas les moyens"* » même s'il reconnaît qu'il « *faut une part d'impôt local ; il faut moins dépendre des dotations, car cela crée une tutelle, mais je préfère avoir une part d'impôt national, qui est dynamique, qui est débattue au Parlement.* »
- et, de l'autre, **ceux qui pensent** comme Gérard Larcher, Président du Sénat, **que « l'autonomie fiscale des collectivités est la condition de leur liberté »** et vont jusqu'à demander l'inscription de cette autonomie fiscale dans la Constitution. D'ailleurs **les prélèvements obligatoires locaux sont moins élevés en France, à 5,9 points de PIB, que dans le reste de l'Europe où la moyenne est de 6,5 points de PIB**. Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF dit ressentir depuis plusieurs mois « *qu'au fond l'État veut la suppression de la fiscalité locale* ». La députée socialiste du Puy-de-Dôme Christine Pires Beaune, explique que « **la décentralisation sans liberté, ce n'est plus de la décentralisation, il faut donner les moyens : qui paye commande, et qui commande paye.** » Et Gérard Larcher confirme que pour lui « *décentralisation veut dire*

*responsabilité, moyens financiers et dynamique de ces moyens financiers ; la liberté d'organiser et de créer suppose de disposer de ressources financières propres, or **rompre totalement le lien fiscal entre une commune et une partie de ses habitants c'est s'exposer à transformer le citoyen en un simple résident consommateur de services publics.** Les communes ne sont pas des opérateurs de l'État, »*

La **suppression** totale de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages en 2020, et à terme, en 2023, pour tous les foyers fiscaux, ne manque pas d'inquiéter les communes, car même s'il est confirmé qu'elle sera **compensée par dégrèvement, rien ne garantit juridiquement que ce dispositif perdurera**. Ainsi, **en 2000**, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. Dès l'année suivante, en 2001, ce dégrèvement s'est transformé en exonération... **et aujourd'hui il ne reste plus rien de cette compensation** ! En effet, le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable. L'Etat prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux collectivités, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées (généralement figées dans le temps et elles peuvent même être réduites par simple disposition législative de la Loi de finances).

Lors de la réforme de la taxe professionnelle, en 2010, le même processus a été suivi : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**), et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**), jusqu'alors cristallisés, ont été **incorporés dans les variables d'ajustement des Lois de Finances depuis 2018. A ce titre la commune de SISTERON a perdu 10 k€ en 2019 et devrait encore perdre environ 50 k€ de recettes en 2020.**

Évolution de la DCRTP en 2019

DCRTP (En M€)	LFI 2018 rebasée	PLF 2019	PLF 2019 après 1ère lecture AN	Impact mesure adoptée 1ère lecture AN
Bloc communal	1 159,8	1 144,8 -15	1 154,8 -5	+10
Départements	1 303,4	1 278,4 -25	1 273,4 -30	-5
Régions	578,8	553,8 -25	548,8 -30	-5
Total DRCTP	3 042,0	2 977,0 -65	2 977,0 -65	0

Source : FCL - Gérer la Cité -PLF 2019 - Amendement I-2515

La prise en charge du coût de la suppression de la taxe d'habitation devrait se faire par le **transfert aux communes de la totalité de la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie**, les départements se voyant

dotés en échange d'une fraction de TVA. Ainsi va se mettre en place un énième mécanisme de compensation, les collectivités gagnantes abondant un fonds national de compensation pour les collectivités perdantes. A ce titre **la commune de Sisteron deviendrait contributrice de ce fonds de compensation pour au moins deux millions d'euros** le produit départemental de taxe foncière transféré à la commune étant supérieur au montant du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (pour les données fiscales connues de 2019, **la part des résidences secondaires à Sisteron est de 7.1% du parc immobilier** pour une moyenne nationale de 9.1%, le nombre total de résidences assujetties étant de 3933 locaux).

Simulation commune de Sisteron

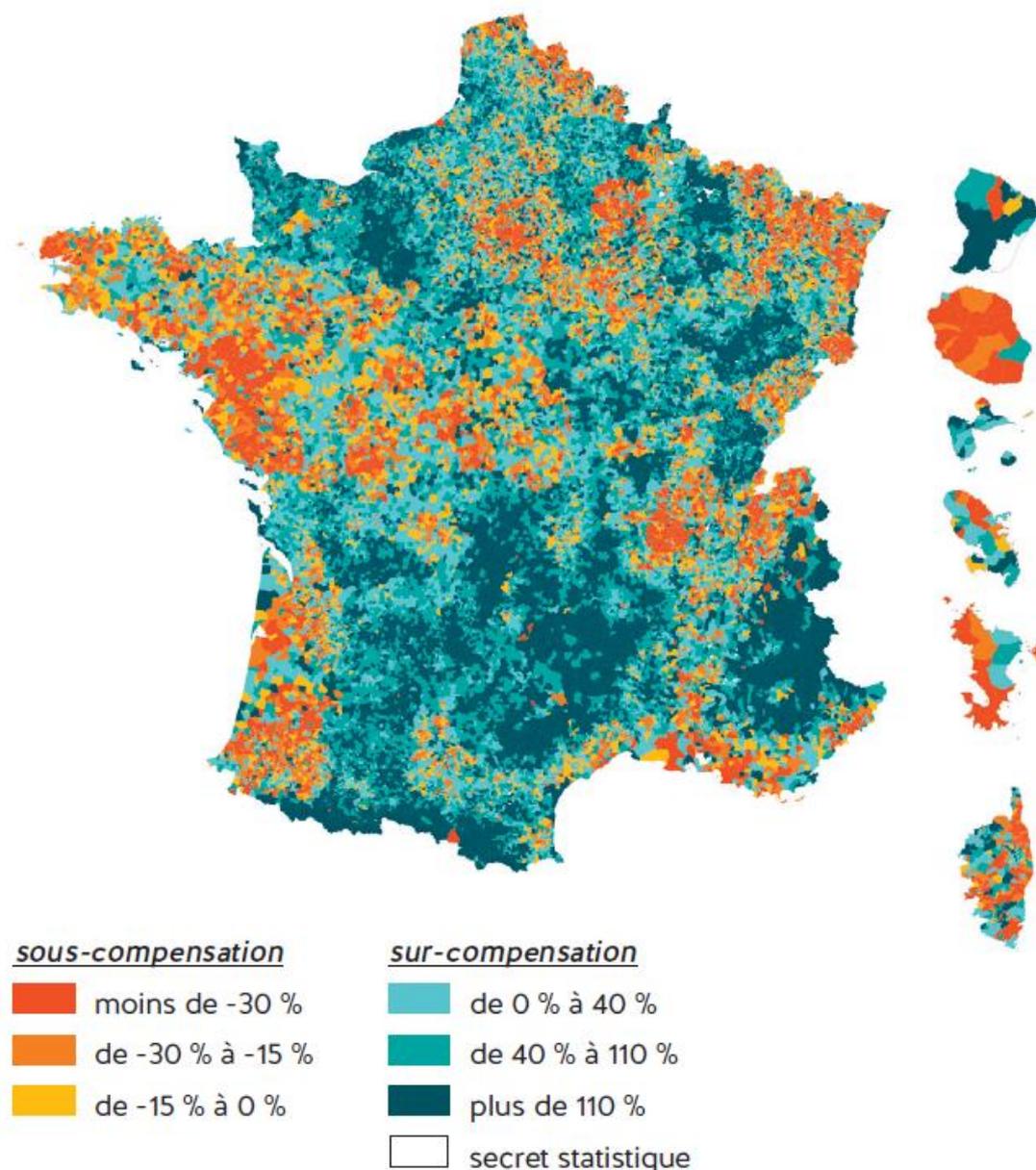
Situation actuelle	Base réelle 2018	Taux 2018	Produit 2018	Base prévisionnelle 2019	Taux 2019	Produit estimatif 2019
Taxe d'habitation	10 919 348 €	9.01%	983 833 €	11 176 000 €	9.01%	1 006 958 €
Foncier Bâti	15 725 040 €	24.71%	3 885 657 €	16 004 000 €	24.71%	3 954 588 €
TOTAL			4 869 491 €			4 961 546 €
Simulation selon données AMF Depieds	Base réelle 2018	Taux 2018	Produit estimatif 2018	Base prévisionnelle 2019	Taux 2019	Produit estimatif 2019
Foncier Bâti	15 725 040 €	24.71%	3 885 657 €	16 004 000 €	24.71%	3 954 588 €
Département	15 725 040 €	20.70%	3 255 083 €	16 004 000 €	20.70%	3 312 828 €
TOTAL			7 140 741 €			7 267 416 €
compensation = prélèvement commune			-2 271 250 €			-2 305 870 €

ATTENTION simulation sur la base de l'ensemble des taxes d'habitation les bases spécifiques aux résidences secondaires n'étant pas connues

Ce transfert des départements aux communes va générer **une profonde modification dans le mode de calcul du potentiel fiscal et du potentiel financier de chaque collectivité** qui servent de base pour l'ensemble des dotations (DGF, dotation de solidarité rurale, DCRTP, FNGIR,...) ce dont les associations d'élus locaux se sont alarmées auprès du Gouvernement ; à ce jour **les services de Bercy n'ont produit aucune étude d'impact ni de simulations** sur ce bouleversement des finances locales.

IMPACT DU TRANSFERT DU FONCIER BÂTI DÉPARTEMENTAL

© La Banque Postale Collectivités Locales



Les premières analyses et simulations font craindre **un nouveau transfert des territoires ruraux supposés « surcompensés », donc « trop riches », comme les Alpes du Sud, le Massif Central ou les Pyrénées vers les territoires défavorisés que sont Paris, la région lyonnaise et les métropoles à l'instar du mécanisme du FPIC !**

2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL EN 2019

Pour la troisième année consécutive l'investissement des collectivités locales est redevenu positif (+ 9.2% en 2019 après + 4.7% en 2018) suite aux creux drastique des années 2013-2016 ; les communes restent plus dynamiques que les autres strates de collectivités (Régions, départements, intercommunalités).

Ce redémarrage indispensable de l'investissement public a été financé par l'épargne brute positive (+ 6.7% pour l'ensemble des collectivités en 2018 et + 8.5% attendu en 2019) grâce à un effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0.1% pour les communes et + 0.9% pour les collectivités en général) et des recettes de fonctionnement, notamment fiscales, en progression de + 1.0% pour les communes et + 2.1% toutes collectivités confondues.

➤ SITUATION FINANCIERE DE SISTERON AU TERME DES BUDGETS 2018 - 2019

En 2018 la commune a réalisé un volume total de dépenses de presque 23.2 millions d'euros (contre 25.4 millions en 2017) pour plus de 22.6 millions de recettes (contre 30 millions en 2017).

Le résultat global de fonctionnement de 1441 k€ a progressé de 48% à à comparer aux 975 k€ de l'année précédente.

En revanche **le résultat global d'investissement** excédentaire en 2017 pour 3.6 millions est **devenu négatif** pour le dernier exercice clos avec un déficit de 2.1 millions (à noter en 2017 il y avait 2.3 millions du fait de la cession des baux emphytéotiques pour 1.3 million et de 0.95 million d'emprunts mobilisés sur les services eau et assainissement pour les travaux du bassin d'adduction d'eau potable de la Chaumiane et le clarification de la STEP nord).

Le résultat global 2018, tous budgets et toutes sections confondus, a été légèrement négatif de 639 k€ mais l'emprunt 2018 et le remboursement du FCTVA n'ont pu être constatés sur cet exercice comptable.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 de la commune de Sisteron se déroulant au mois de décembre 2019, soit **deux mois avant la pratique habituelle du DOB en février N**, les **données budgétaires communales 2019 sont provisoires et retracent les opérations réalisées jusqu'au 3 décembre et ne préjugent aucunement du résultat final** ; par voie de conséquence il n'est pas été possible, à ce stade, d'établir des ratios suffisamment fiables en matière de solde pour déterminer la Capacité

d'Autofinancement et les dernières données CAF disponibles présentées sont celles de l'exercice budgétaire 2018.

Les dépenses provisoires 2019 retracent une bonne part des opérations hormis la paye de décembre (estimée), les subventions d'équilibre aux budgets annexes et certaines opérations d'ordre (intérêts courus non échus,...). **En revanche, pour les recettes provisoires 2019, le décalage est plus sensible** puisqu'il manque toute la fiscalité du 4^{ème} trimestre et les encaissements divers de régies et subventions des mois de novembre et décembre.

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	14.030.000 €	14.570.000 €
Investissement	7.480.000 €	6.020.000 €
TOTAL	21.510.000 €	20.590.000 €

Montant arrondi en raison d'un nombre important d'opérations encore en cours surtout en recettes

Budget eau	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1.019.813 €	972.773 €
Investissement	514.838 €	393.720 €
TOTAL	1.534.651 €	1.366.493 €

B. assainissement	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	948.478 €	1.033.236 €
Investissement	889.038 €	211.306 €
TOTAL	1.837.516 €	1.244.542 €

Budget abattoir	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	233.844 €	276.515 €
Investissement	225.219 €	249.779 €
TOTAL	459.063 €	526.294 €

Budget camping	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	260.814 €	160.656 €
Investissement	67.944 €	72.985 €
TOTAL	331.758 €	233.641 €

Budget cimetière	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	18.129 €	18.129 €
Investissement	7.819 €	18.129 €
TOTAL	25.948 €	36.258 €

B. Claux du Thor	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

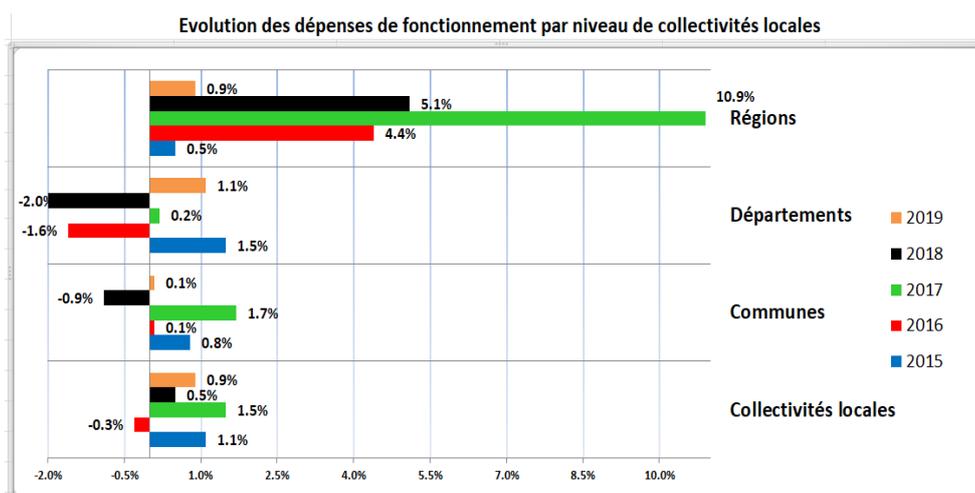
B. Lotis.Prayous	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	292.069 €	292.069 €
Investissement	292.069 €	0 €
TOTAL	584.138 €	292.069 €

➤ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Les dépenses de fonctionnement

Au niveau national, en 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités devraient augmenter en moyenne de + 0.9% (hausse de + 0.1% pour les communes) après une modeste hausse d'ensemble de + 0.5% en 2018 (mais une baisse sensible de - 0.9% pour les communes). La **décélération** est très nette comparativement à la **moyenne constatée sur la période 2011-2015 (+ 2.7%)** signe d'une prise de conscience réelle de la nécessité de maîtriser, voire de baisser les dépenses de fonctionnement. La réduction des dépenses locales de fonctionnement imposée par l'Etat **impliquera l'édiction de priorités claires en matière de politiques publiques** dans un contexte où les coûts liés à la transition énergétique et au vieillissement de la population, mais aussi **la demande de services publics**, seront autant d'**éléments** de complication **que les prochaines équipes municipale auront à gérer**.

En 2019 la situation devrait être plus harmonisée selon les niveaux de collectivités (régions, départements et intercommunalités) seules les communes faisant preuve d'une quasi-stagnation de leurs dépenses.



Les résultats de la Ville de **Sisteron, en 2018, étaient à souligner avec une baisse de - 2.92% (- 396 k€) de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement** du budget principal concernant presque toutes les catégories de dépenses.

DEPENSES		2017	2018	Différence	%
011	Charges à caractère général	2 868 957,64	2 747 378,12	-121 579,52	-4,24%
012	Charges de personnel	8 779 969,37	8 606 577,92	-173 391,45	-1,97%
65	Autres charges de gestion courante	1 040 196,40	1 116 701,80	76 505,40	7,35%
66	Charges financières	310 954,30	277 012,15	-33 942,15	-10,92%
67	Charges exceptionnelles	113 663,97	82 292,80	-31 371,17	-27,60%
014	Atténuation de produits (FPIC)	452 017,66	339 817,00	-112 200,66	-24,82%

A ce stade, pour 2019, il est estimé que les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Sisteron seront en baisse d'environ 300 k€ soit - 2.3%

✓ **Les dépenses de personnel**

Le **poste le plus important** des dépenses de fonctionnement est celui des dépenses de personnel (38,6 milliards d'euros en 2019 pour les communes). **Les communes continuent à maîtriser leur dépenses de personnel avec une deuxième année de baisse (- 0.1% prévu en 2019 après - 0.4% en 2018).**

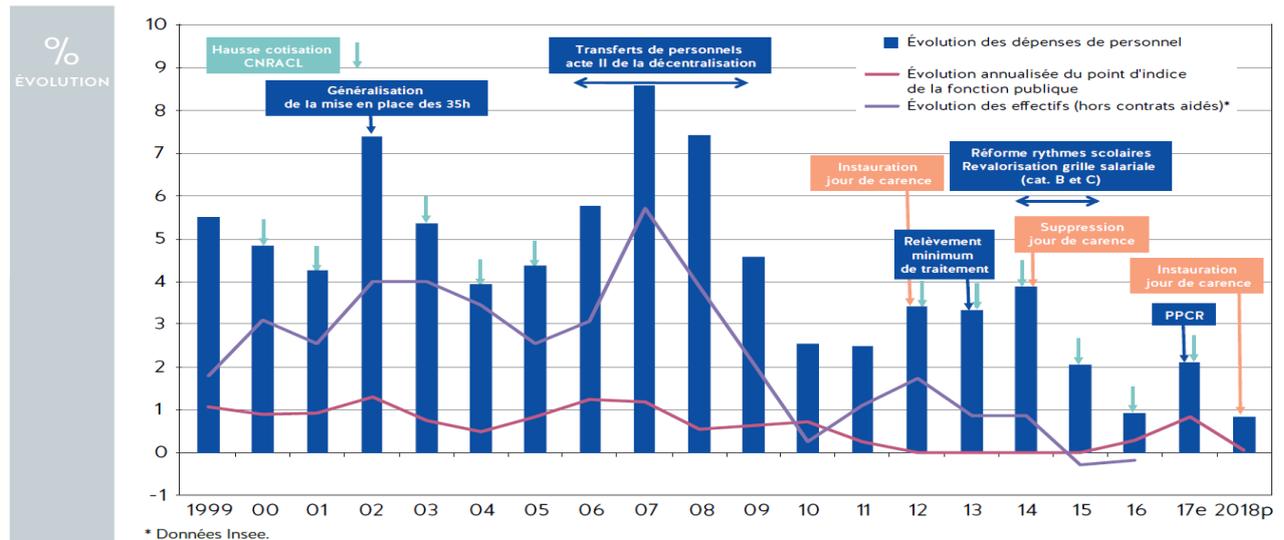
Dans ce contexte contraignant **la commune de Sisteron a pu maîtriser ses dépenses de personnel : baisse de - 1.71% en 2016, hausse de + 1.66% en 2017 et nouvelle baisse de - 2% en 2018 soit - 173 k€ ; en 2019 avec le transfert de l'Ecole de musique à la CCSB et le non remplacement systématique des départs en retraite une baisse de - 350 k€ soit - 4% semble probable.**

La commune a continué à réduire son volume d'emplois en prévision de la reprise de l'application du PPCR (revalorisation de la carrière des agents).

Le **protocole PPCR** porte notamment sur trois points essentiels :

- **refonte des grilles indiciaires** avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés pour les trois catégories A, B et C entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 (à noter que le Gouvernement à « gelé » les effets positifs d'avancement de l'année 2018 en les repoussant d'un an)
- création d'une **cadence unique d'avancement d'échelon** et suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (au choix) ou à l'ancienneté maximale
- **réorganisation des carrières** à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C

La reprise de la mise en œuvre du PPCR, après une année de suspension, a pourtant pesé en 2019 sur les charges de personnel des collectivités. Par ailleurs **depuis trois ans les employeurs publics locaux se sont fortement impliqués dans la mise en place de dispositif de protection sociale complémentaire des personnels** (prévoyance et/ou complémentaire santé) par la prise en charge partielle des cotisations par le biais d'une participation employeur alors même que l'Etat se montre un très mauvais élève dans ce domaine pour ses agents. A ce titre **la commune de Sisteron a mis en place une participation employeur pour la prévoyance depuis le 01/09/2019** à destination des agents relevant d'un organisme labellisé.



Pour la commune de **Sisteron** l'année **2019** a surtout été marquée par la **le transfert du personnel enseignant et administratif de l'Ecole de Musique** à la Communauté de communes du Sisteronais Buëch et la **ré-internalisation en régie depuis le 1^{er} juillet de la gestion de l'ensemble du service assainissement**.

Les **tensions financières** induites par la baisse drastique des concours financiers de l'Etat ont **conduit l'ensemble des collectivités à adopter une politique de modération salariale et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** ; le nombre d'emplois des collectivités territoriales n'aura pratiquement pas bougé sur la période 2015-2019.

A ce titre les pistes mises en œuvre, avec le risque inhérent d'une diminution de l'offre de services, sont :

- la **mutualisation** des activités et des services (en 2018, la mutualisation a été développée et certaines charges de personnel sont compensées par des interventions pour le compte d'autres collectivités ou institutions (communes, CCSB ou CCAS))
- la **limitation des heures supplémentaires** et l'**optimisation du temps de travail**
- une pause dans les recrutements
- le **non remplacement systématique des départs en retraite**
- le non remplacement des congés
- la **remise en cause du volume des emplois contractuels** particulièrement pour les emplois saisonniers et de vacataires
- une **baisse généralisée des effectifs**
- une **limitation de la promotion interne** en mettant fin aux avancements et promotions hors réussite à concours ou examens

A SISTERON, EN 6 ANS, L'EFFORT DE GESTION CORRESPOND A LA DIMINUTION DE 38 POSTES SOIT L'EQUIVALENT DE 23 TEMPS PLEINS hors transferts (notamment Ecole de Musique en 2019). Il est

nécessaire de maintenir ces efforts de gestion par le non remplacement systématique des départs en retraite car la progression automatique d'échelon dite du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) génère une charge annuelle d'environ 75 k€ soit l'équivalent de deux temps pleins.

EFFECTIFS 2019/2018						
	PHYSIQUE			E.T.P		
	2018	2019	Δ	2018	2019	Δ
Titulaire TC	181	177	-4	176.5	173.7	-2.80
Titulaire TNC	29	24	-5	22.95	20.35	-2.60
Non titulaire	76	63	-13	42.05	35.94	-6.11
TOTAL	286	264	-22	241.5	229.99	-11.51
<i>dont 16 emplois physiques transférés à la CCSB représentant 9 ETP</i>						

✓ Les charges générales

Les charges de fonctionnement courant (achats et charges externes), deuxième poste de dépenses, devraient progresser de + 1.2% en 2019 pour l'ensemble des communes pour atteindre un total de 17.5 milliards d'euros. Cette **hausse relative**, identique au taux d'inflation estimé en 2019, **démontre les mesures d'économies mises en œuvre par les collectivités.**

Pour la commune de **Sisteron** les **efforts considérables accomplis par tous les services** sur les dépenses de fonctionnement courant (plan pluriannuel d'économies) depuis 2014 ont **atteint certaines limites** ; **après une nouvelle baisse de - 4% en 2018 (- 121 k€), les charges courantes, en 2019, devraient stagner.** Par rapport au début de la mandature, en 2014, les charges générales ont été réduites de - 13% soit plus de 400 k€.

La politique volontariste de maîtrise des dépenses sera poursuivie mais la prudence doit rester de mise en raison du seuil incompressible de certaines dépenses au risque de fragiliser le fonctionnement même des services rendus à la population.

✓ Les autres charges de fonctionnement

En 2018 les dépenses de contingents et participations de Sisteron avaient augmenté de + 7.35% (+ 76.5 k€) ; **en 2019 une baisse d'environ 40 k€ soit - 3.7% est estimée.** Le contrôle du financement du secteur associatif a été poursuivi et la priorité donnée aux relations **conventionnelles** notamment pour diversifier leurs sources de financement dans le cadre du mécénat. Pour permettre la poursuite du développement associatif **les concours en nature de la commune aux associations** (prêt de locaux, installations, matériel, mise à disposition

ponctuelle de personnels pour les manifestations) **sont maintenus** à un niveau élevé (**valorisation comptable nettement supérieure aux concours financiers**). **En 2019 les concours financiers aux associations ont été du même ordre que l'année dernière.**

La solidarité territoriale assurée dans le cadre de la **péréquation horizontale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est très défavorable aux territoires ruraux** du fait de l'application d'un coefficient logarithmique pénalisant les habitants des zones rurales à une valeur moitié moindre que celle appliquée aux habitants des zones urbaines.

A ce titre le Département des Alpes de Haute-Provence, pourtant considéré comme un des 20 départements les plus pauvres de France, se retrouve contributeur net au FPIC particulièrement sur le Sisteronais et la Moyenne Durance. Ainsi à la lecture de l'analyse comparative de l'Association des Maires de France sur le montant des dotations cumulées de l'Etat en matière de DGF et FPIC, **il apparaît que notre département doit faire preuve de solidarité à l'égard des territoires « pauvres et peu dynamiques » que sont les métropoles** de Lyon, Marseille, Nice et Toulon ! **Si le ratio de la Métropole de Lyon était appliqué à la CCSB les dotations de l'Etat seraient de 5,175 millions d'euros au lieu des 22.500 € réellement attribués...**

	Montant par habitant en €
Communauté du Sisteronais	0,90 €
Communauté de Forcalquier	1,59 €
Communauté Haute Provence Banon	6,14 €
Communauté Jabron Lure Vançon Durance	-20,18 €
Communauté Ubaye Serre Ponçon	6,27 €
Métropole de Nice	42,50 €
Métropole de Toulon	137,59 €
Métropole de Marseille	176,95 €
Métropole de Lyon	207,09 €

Avec la prise en compte de **la nouvelle carte intercommunale en 2017, la ville de Sisteron a enfin pu constater une diminution de cette ponction péréquatrice (365 k€ en 2019 contre 446 k€ en 2017)** même si la situation s'est quelque peu dégradée par rapport à 2018 (ponction de 319 k€) laissant supposer une modification du mode de calcul plus favorable aux EPCI de regroupement qu'aux communes membres puisque le FPIC brut, **en 2019**, diminue globalement de 137 k€ sur le territoire (le gain est de 209 k€ pour la CCSB et la perte de 72 k€ pour les communes membres).

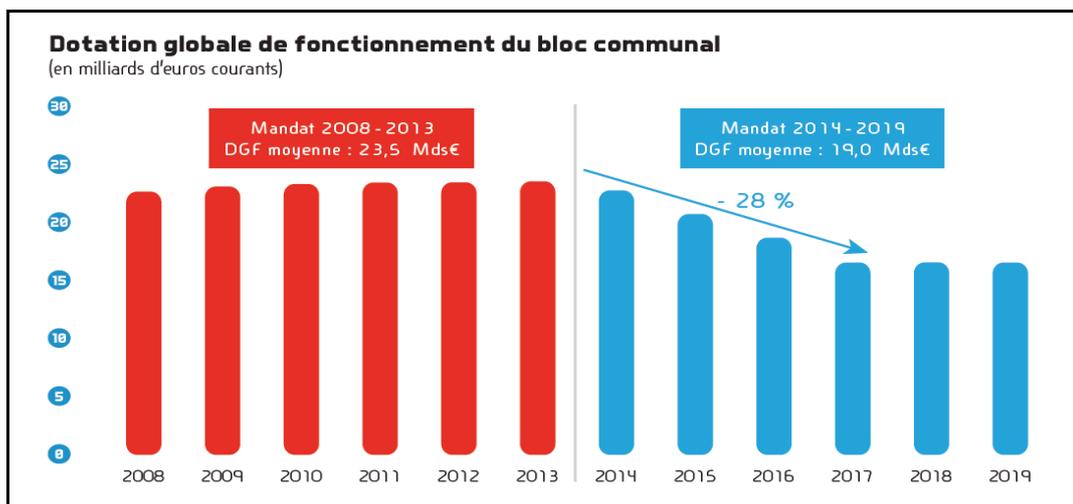
❖ Les recettes de fonctionnement

Les gouvernements successifs depuis 2014 ont confirmé au travers des Lois de Finances initiales et Lois de Finances rectificatives, leur volonté de mettre à contribution les collectivités territoriales à hauteur d'un tiers de la réduction des dépenses publiques programmées pour le redressement des comptes publics.

Ainsi **les recettes des collectivités territoriales ont été amputées de 41.6 milliards d'euros en cinq ans (2014-2018) et près de 130 milliards d'ici 2022** au titre des concours financiers de l'Etat mettant en grave difficulté de nombreuses collectivités au premier rang desquelles les départements. **Au sein du bloc communal la répartition de ce prélèvement repose pour 70% sur les communes et 30% sur les EPCI au prorata des recettes réelles de fonctionnement.** Illustration de ce **désengagement de l'Etat, depuis 2017**, pour la première fois depuis de nombreuses années, **les dotations aux collectivités ne sont plus le premier poste budgétaire de la Nation. Depuis 2018 l'enveloppe normée des collectivités locales ne baisse plus mais toute augmentation d'une dotation est gagée par une ponction sur le secteur des variables d'ajustement dont la DCRTP et la DGF de base.**

La commune de Sisteron est tout particulièrement impactée par la chute vertigineuse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) tout en ayant durement subi de 2012 à 2016 la montée en puissance de la péréquation horizontale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

L'opacité et la complexité des très nombreux critères d'attribution de **la DGF** avait conduit le gouvernement Vals à proposer la **refonte totale du cadre juridique de cette dotation** afin de mettre un terme aux disparités flagrantes qui existent actuellement (**la DGF par habitant pouvant varier du simple au quadruple** pour des collectivités présentant des caractéristiques identiques en terme de population, potentiel fiscal et financier, voirie, charges de scolarisation des enfants...). Cette démarche de clarification et lisibilité pour un traitement équitable de toutes les collectivités était unanimement réclamée par les associations d'élus locaux. **Cette réforme initialement prévue pour 2016, puis repoussée à 2017** en raison de **l'absence de simulations fiables** par les services du Ministère des Finances, **a finalement été abandonnée** et ne semble plus être une priorité actuelle des pouvoirs publics qui **envisage plutôt une refonte globale des ressources financières des collectivités territoriales dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation.**



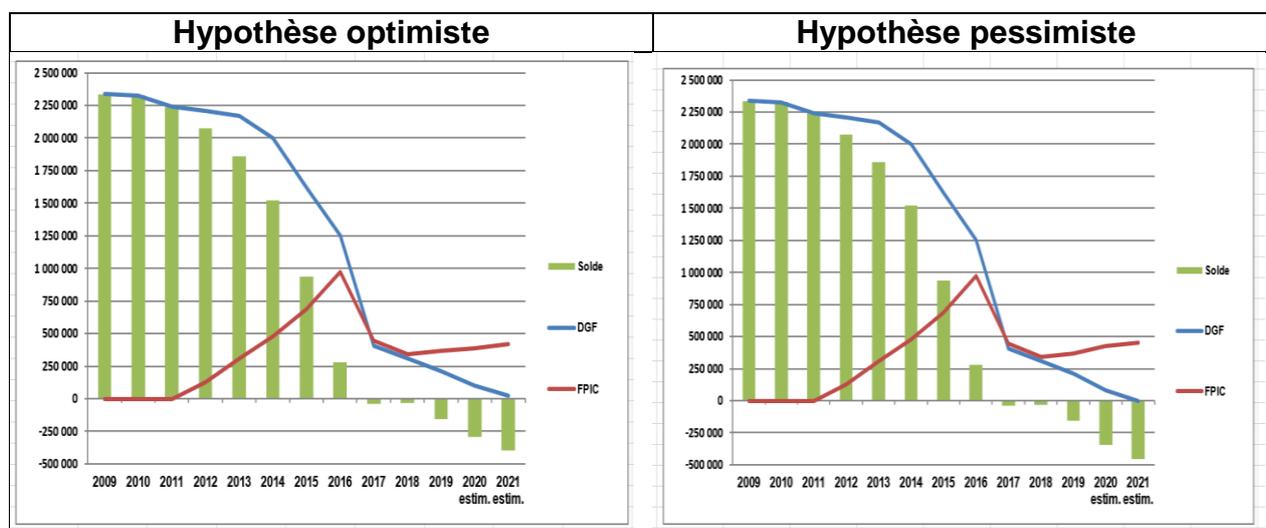
Les perspectives financières pour la commune de Sisteron restent donc soumises à plusieurs aléas ; la GRAVITE DE L'EFFET CISEAU sur les finances communales que représentent la quasi disparition de la DGF et le prélèvement du FPIC est patente depuis 2015. La projection sur les années futures repose sur les **postulats suivants** permettant d'établir une hypothèse optimiste et une hypothèse plus défavorable :

- **maintien par l'Etat des mécanismes de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle** à savoir le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - **FNGIR** - (2.067.299 €uros montant figé depuis 2014) et de la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle - **DCRTP** - (1.087.003 €uros montant figé depuis 2013) ; or depuis 2018 la **Loi de Finances a intégré la DCRTP et le FNGIR dans les variables d'ajustement (baisse de l'enveloppe de - 8%) et la commune a perdu 10 k€ en 2019 et devrait encore perdre environ 50 k€ de recettes en 2020**
- **incidence de la fusion intercommunale avec le transfert de la totalité de la fiscalité professionnelle** compensée par une attribution calculée selon les charges et produits des compétences transférées
- **maintien du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.** A travers les associations d'élus locaux l'**exigence des collectivités contributrices** est très forte pour demander à la fois la **transparence sur l'utilisation du FPIC (preuve de la performance péréquatrice** de celui-ci) et la **clarification de son mode de calcul source d'inégalités** flagrantes (logarythme consistant à différencier le mode de calcul selon les zones rurales ou urbaines). La **charge du FPIC devient excessive, voire confiscatoire**, pour certaines collectivités, **le plafond de 2% des ressources fiscales étant calculé globalement** au niveau du bloc communal ; ainsi pour certaines communes ou EPCI la ponction du FPIC représente 5% voire 10% de ces ressources. **En 2016, pour**

resteront durablement négatifs de 395 k€ à 455 k€ annuels à l'horizon 2021 selon l'hypothèse basse ou haute.

A cela il faut **ajouter l'impact des lois de Finances depuis 2018** qui incorporent désormais la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) dans les dotations **soumise à variable d'ajustement** ce qui pourrait, à terme, très **gravement affecter les recettes communales** ; ainsi, sur un produit de près de 1,1 million d'euros il est constaté **une perte de recettes de 10 k€ en 2019 et en 2020 la commune devrait encore perdre environ 50 k€.**

Evolution de la DGF et du FPIC 2009-2021 (estimation)



S'agissant des recettes fiscales l'hypothèse de croissance des bases est de 0.9%, correspondant à la revalorisation des bases fixées par le législateur après un vif débat entre les associations d'élus locaux et le Rapporteur Général du Budget Joël GIRAUD alors que le Gouvernement avait prévu un gel des bases dans le projet de Loi de Finances 2020.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010 **la part des ménages dans la structure des recettes fiscales des communes s'est particulièrement accrue** ; ainsi **la taxe d'habitation pèse désormais pour un tiers des recettes fiscales** contre un peu plus d'1/5^{ème} en 2009 et **la réforme en cours ne fait qu'accentuer les inquiétudes** des communes sur la **pérennité** de leur **autonomie financière**.

Les taux d'imposition de la commune de Sisteron restent parmi les plus attractifs de l'ensemble des villes des Alpes du Sud. L'application des taux d'imposition 2019 de ces communes aux bases prévisionnelles 2019 de Sisteron aurait engendré une ponction fiscale supplémentaire de 8.73% à 91.10%.

Année 2019	TH	TFB	TFNB	Résultat du produit avec les bases de Sisteron	Ecart de produit en montant	Ecart de produit en %
SISTERON	9.01%	24.71%	67.44%	5 025 209		
FORCALQUIER	15.93%	31.58%	85.79%	6 915 386	1 890 176	37.61%
CHÂTEAU-ARNOUX	10.61%	26.18%	93.31%	5 463 705	438 496	8.73%
MANOSQUE	17.40%	27.96%	64.99%	6 480 693	1 455 484	28.96%
DIGNE	21.65%	44.42%	79.23%	9 603 374	4 578 165	91.10%
EMBRUN	14.35%	26.27%	101.44%	5 903 766	878 557	17.48%
BRIANCON	18.25%	42.62%	173.26%	9 024 082	3 998 873	79.58%
GAP	19.22%	35.76%	129.95%	7 993 730	2 968 521	59.07%
bases de Sisteron (en €)	11 176 000	16 004 000	94 400			

Jusqu'en 2016 la fiscalité communale était assise sur la fiscalité des ménages (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières Bâties et Non Bâties) et la fiscalité professionnelle (CFE - IFER - CVAE - TASCOM : Contribution Foncière des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur l'Energie et les Réseaux, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxes Spéciales sur les COMmerces). La Communauté de communes du Sisteronais Buëch s'est vu transférée la totalité de la fiscalité professionnelle à partir de 2017 et les communes bénéficient en contrepartie d'une Attribution de compensation, calculée sur les recettes de 2016 minorée des transferts de compétences.

Pour la Ville de Sisteron, **le transfert de la totalité de la fiscalité professionnelle** à l'intercommunalité a entraîné une mutation profonde de la structure de ses recettes puisque **4,687 millions d'euros**, soit plus de 35% des ressources fiscales de 2016, sont perçues par la Communauté de communes du Sisteronais Buëch à la place de la commune (contre versement d'une attribution de compensation).

De même une part importante de **DGF, représentative de la part Compensation salaire de la TP (575 k€)**, a été transférée à la structure intercommunale début 2017. **L'attribution de compensation** calculée à l'issue des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT - **a été fixée, pour Sisteron à 5.004.798 € pour 2018** (déduction faite du transfert des compétences tourisme, aire d'accueil des gens du voyage et zones d'activités de Val Durance et de Météline et restitution compétences voirie et Rues en fêtes). A périmètre inchangé cette **attribution** de compensation est **crystallisée dans le temps** toute modification future supposant une décision à la majorité qualifiée de la Communauté de communes. **Le transfert de la compétence Ecole de musique en 2019 va engendrer une ponction de 282.474 € sur l'attribution de compensation.**

En attente de notification des données financières (DGF) et fiscales (bases d'imposition et dotations de compensation) par les services de l'Etat, **l'objectif est de combiner une baisse du coût des services municipaux** (plan pluriannuel d'économies depuis 2014) **et dynamiser l'ensemble des ressources de fonctionnement pour atténuer l'impact de la baisse des concours financiers de l'Etat** (de 2010 à 2020 le total cumulé atteindra 15 millions d'euros soit trois années d'investissement!). **Le maintien de cet équilibre est essentiel afin de conserver une capacité d'autofinancement suffisante** pour, d'une part, **assurer l'obligation réglementaire de couverture du remboursement de la dette**, et, d'autre part, **dégager une marge de financement pour les investissements futurs**.

En l'état actuel des informations connues et anticipées, il pourrait être envisagé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2020

En ce qui concerne les **produits des services et du domaine** (loyers) **il est prévu en 2020 un maintien au niveau des recettes constatées sur l'exercice précédent (700 k€)** hors transfert de la compétence Ecole de Musique à la CCSB.

Enfin les **Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)**, communément appelés droits enregistrements, appliqués sur les opérations immobilières restent très volatils en fonction du dynamisme du marché immobilier. Après une baisse sensible sur la période 2011-2014 (en moyenne 100 k€ à 120 k€) le montant encaissé des DMTO s'est redressé en 2015 pour retrouver le niveau atteint en 2010 (170 k€); les derniers exercices ont confirmé cette reprise (226 k€ en 2016 et 238 k€ en 2017). En 2018 le produit des DMTO a repris en tendance baissière (185 k€). Pour 2019 la prévision de recettes de 180 k€ ne sera probablement pas atteinte les encaissements plafonnant à 150 k€ à la fin du mois d'octobre. En 2020 la prévision de recettes sera limitée à 150 k€ et ajustée en cours d'année en cas de bonne surprise. Il est à noter que les collectivités peuvent très difficilement calculer cette recette faute de notification anticipée par les services de l'Etat et de mise à disposition d'un outil de suivi fiable.

➤ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

❖ **Les dépenses d'investissement**

Les transferts de charges, l'accumulation de mesures normatives édictées par l'Etat, et la baisse massive des dotations de l'Etat (- 41.6 milliards d'euros en cinq ans de 2013 à 2017) ont conduit la majorité des

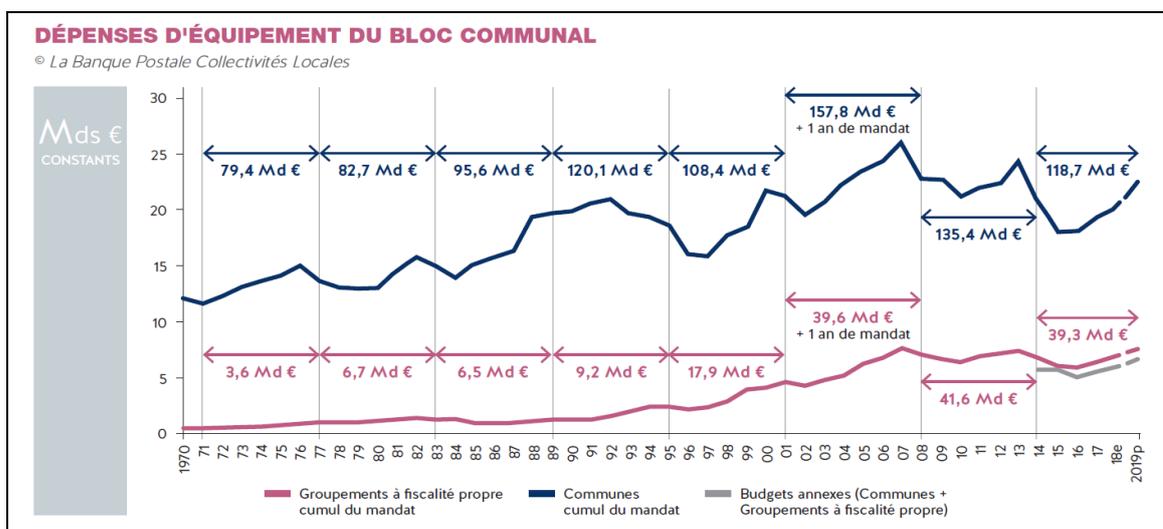
communes à adopter en 2015 une motion, soumise dans le cadre de l'Association des Maires de France, alertant solennellement les pouvoirs publics sur les **risques** pesant **sur la qualité des services** rendus aux administrés et **l'investissement local** (les collectivités territoriales pesant pour 8/10^{ème} de l'investissement public) avec les **répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi**.

Depuis 2014 **les investissements ont sévèrement pâti de l'érosion des marges de manœuvre financière des collectivités avec une perte sèche de 11,5 milliards d'euros au total**. Le niveau d'investissement en montant n'a été ré-atteint qu'en 2018 et **c'est seulement c'est année que le volumes des investissements va dépasser celui du début de la mandature** (58.2 milliards contre 52.5 milliards en 2014) soit une hausse annuelle de + 9.2%.

en Mds € courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019p
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	52,5	48,2	47,3	50,9	53,3	58,2

Par voie de conséquence, depuis 2014, **un nouveau cycle d'arbitrages financiers** a vu le jour. De fait cette situation tendue conduit les collectivités à envisager des solutions alternatives pour pouvoir continuer à investir :

- mise en place d'une nouvelle politique d'achat
- mutualisation
- mesures d'économies sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement
- recentrage sur les seules compétences obligatoires (notamment de la part des départements et régions)
- utilisation plus marquée du levier fiscal alors même que l'Etat rogne particulièrement sur leur autonomie fiscale



Les collectivités locales continueront à emprunter pour financer une partie de leurs investissements mais elles ne devraient pas en faire une variable

d'ajustement dans un environnement de stagnation de l'épargne brute et nette, cette option n'étant pas tenable à moyen terme.

La reprise des investissements restera donc conditionnée à la capacité des collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte de faiblesse des recettes courantes.

❖ **Les recettes d'investissement**

Le montant **des Taxes d'Aménagement (TAM)**, perçues 12 et 24 mois après l'attribution d'un permis de construire, a atteint son pic historique en 2014-2015 (plus de 220 k€ annuels) avec l'extension de la zone commerciale du parc d'activités. Désormais la **tendance est moins favorable sur cette catégorie de recettes avec une baisse continue depuis 2016** ; en 2019 les 50 k€ prévus au budget ne seront peut-être même pas atteints. Pour 2020 les estimations resteront donc très prudentes.

Enfin, s'agissant du **FCTVA** (Fonds de Compensation de la TVA), **le retour attendu en 2020** ne peut encore être chiffré ; le **FCTVA 2019 n'a pas encore été notifié** par les services de l'Etat. Il est utile de préciser que depuis plusieurs années il faut régulièrement défendre et argumenter le dossier auprès des services préfectoraux pour obtenir un juste retour sur les dépenses d'investissement réalisées, **la notification d'attribution initiale excluant souvent à tort un nombre significatif de dépenses éligibles** (117 k€ attribués en 2016 suite à un premier recours). En 2017 il n'a pas été nécessaire de faire de recours.

➤ **LA DETTE COMMUNALE**

Fin 2019 l'encours de la dette de la commune de Sisteron baisse légèrement et reste maîtrisé en s'élevant à 10,346 millions d'euros pour le budget principal (contre 10.554 millions en 2018) et 12,582 millions d'euros avec les budgets annexes (contre 12.922 millions en 2018). **Le ratio d'endettement par habitant est conforme aux communes de la même strate démographique** (1233 euros pour une moyenne nationale de 842 euros).

- Budget principal : 10.346.155 € (82.23%)
- Budget eau : 492.098 € (3.91%)
- Budget assainissement : 1.060.322 € (8.43%)
- Budget abattoir : 607.442 € (4.83%)
- Budget camping : 76.342 € (0.60%)

La structure de la dette de la commune est parfaitement saine :

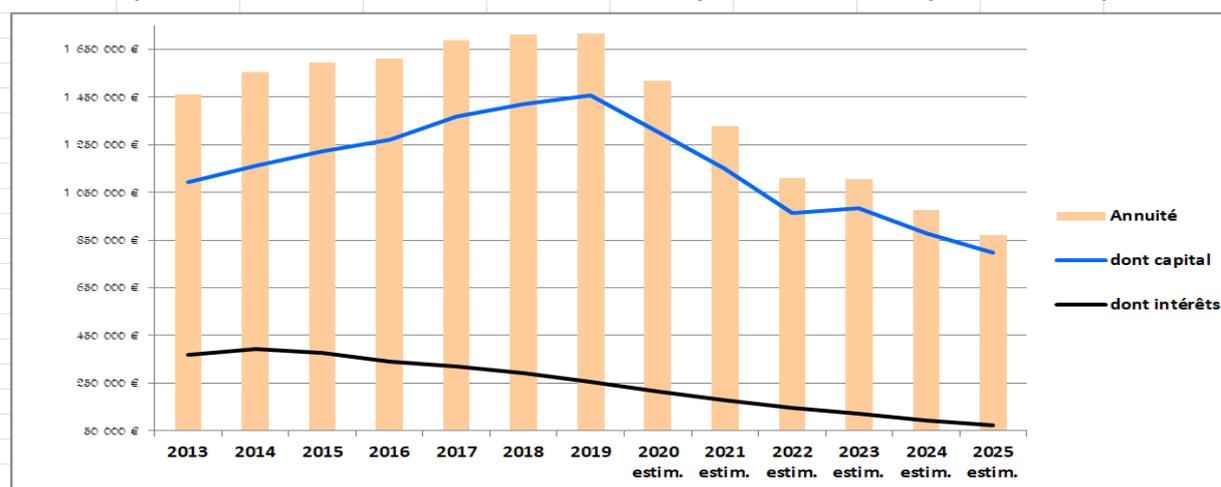
- 100% en catégorie « 1A » de la charte GISSLER
- 100% en taux fixe

budget principal	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 estim.	2021 estim.	2022 estim.	2023 estim.	2024 estim.	2025 estim.
encours au 1/1	12 117 634 €	11 614 119 €	11 030 527 €	10 932 084 €	10 763 045 €	10 618 759 €	10 553 759 €	9 096 156 €	7 793 010 €	6 643 175 €	5 679 267 €	4 695 254 €	3 816 308 €
Annuité	1 461 803 €	1 554 304 €	1 595 355 €	1 608 492 €	1 688 291 €	1 710 456 €	1 715 002 €	1 518 429 €	1 327 013 €	1 109 745 €	1 104 973 €	974 340 €	870 472 €
dont capital	1 092 388 €	1 162 087 €	1 219 948 €	1 269 039 €	1 367 682 €	1 419 938 €	1 457 603 €	1 303 146 €	1 149 835 €	963 908 €	984 013 €	878 946 €	798 082 €
dont intérêts	369 415 €	392 217 €	375 407 €	339 453 €	320 609 €	290 518 €	257 399 €	215 283 €	177 178 €	145 837 €	120 960 €	95 394 €	72 390 €

La concurrence acérée entre les établissements financiers (banques privées, Caisse des Dépôts et Consignations, et la Banque Postale a maintenu un **contexte particulièrement favorable en 2019** tant sur les prix (taux) que sur les conditions financières (frais de dossier). La ville de Sisteron vient de lancer son appel d'offres pour un emprunt de 1,25 millions d'euros sur le budget principal et 150 k€ sur le budget assainissement (date limite des offres au 15 décembre).

Annuités du budget principal 2013-2025

(simulation à endettement constant sans emprunt nouveaux à partir de 2020)



Hors les deux emprunts nouveaux en cours de négociation, pour 2020, les remboursements d'annuités seront les suivants :

- **TOTAL CONSOLIDE : 1.854.763 € (capital 1.587.388 € / intérêts 267.375 €)**
- **Budget principal : 1.518.429 € (capital 1.303.146 € / intérêts 215.283 €)**
- Budget eau : 54.758 € (capital 46.609 € / intérêts 8.149 €)
- Budget assainissement : 141.108 € (capital 122.459 € / intérêts 18.649 €)
- Budget abattoir : 119.932 € (capital 96.986 € / intérêts 22.946 €)
- Budget camping : 20.536 € (capital 18.188 € / intérêts 2.348 €)

Pour mémoire, annuités précédentes tous budgets consolidés :

- **Année 2019 : 2.058.422,11 € (capital 1.740.028,63 € / intérêts 318.393,48 €)**
- **Année 2018 : 2.058.582,04 € (capital 1.698.333,33 € / intérêts 360.249,01 €)**

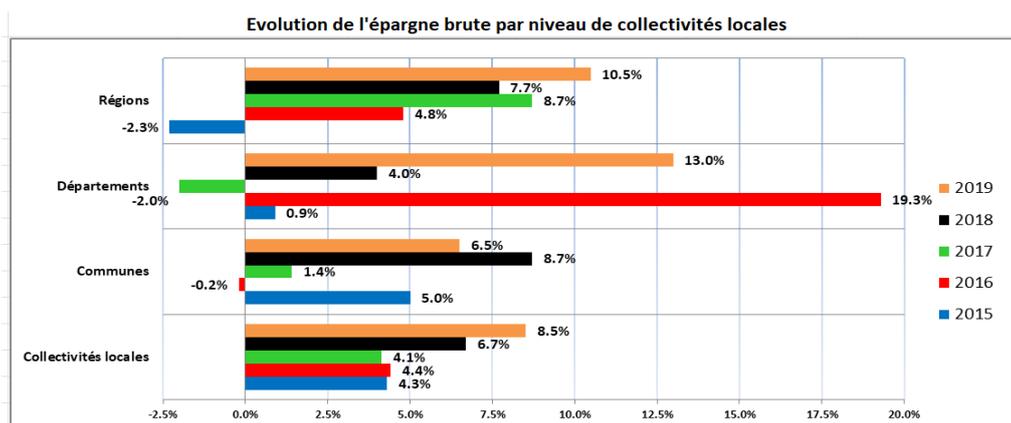
- **Année 2017 : 2.010.040,23 €** (capital 1.619.514,51 € / intérêts 390.525,72 €)
- **Année 2016 : 1.860.296,64 €** (capital 1.454.608,78 € / intérêts 405.687,86 €)
- **Année 2015 : 1.855.422,46 €** (capital 1.404.082,85 € / intérêts 451.339,61 €)
- **Année 2014 : 1.818.310,38 €** (capital 1.346.247,07 € / intérêts 472.063,31 €)
- **Année 2013 : 1.698.723,78 €** (capital 1.253.598,44 € / intérêts 445.125,34 €)

Fidèle à sa politique de maîtrise de l'endettement **la commune limitera, en 2020, son recours à l'emprunt à 1,4 million au maximum.** Les emprunts seront fléchés principalement sur les investissements suivants : travaux de sécurisation, cadre de vie (nouvel Alcazar et restaurant scolaire du Thor, rénovation thermique des bâtiments communaux et poursuite de l'aménagement de la base de loisirs des Marres.

➤ L'EQUILIBRE FINANCIER : LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Par l'effet ciseau d'augmentation plus rapide des dépenses que les recettes, en raison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des prélèvements au titre de la péréquation, **les marges de manœuvre des collectivités se sont fortement contractées de 2013 à 2016** inversant la hausse continue constatée depuis le début des années 80 avec la mise en place de la décentralisation. L'autonomie financière des collectivités est donc directement mise en cause.

L'épargne brute des communes (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement) **a progressé de + 8.7% en 2018 et l'année 2019 laisse supposer une consolidation de + 6.5%** après la **dégradation historique de - 9.0% en 2014 et - 7.2% en 2013.** **Depuis 2011 l'épargne brute n'aura guère progressé contraignant les communes à une sélectivité rigoureuse de leurs projets d'investissement.**



Après remboursement du capital de l'annuité de la dette, **la capacité d'autofinancement nette** (CAF nette) des collectivités **a subi un repli massif** et les économistes chiffrent **la contraction de cette marge de manœuvre à presque deux tiers sur la période 2013-2019**. L'épargne nette subit un retrait sensible ne permettant **à terme de financer qu'un peu plus d'1/10^{ème} des investissements à l'horizon 2019 (13%) contre plus du quart (27%) en 2013**.

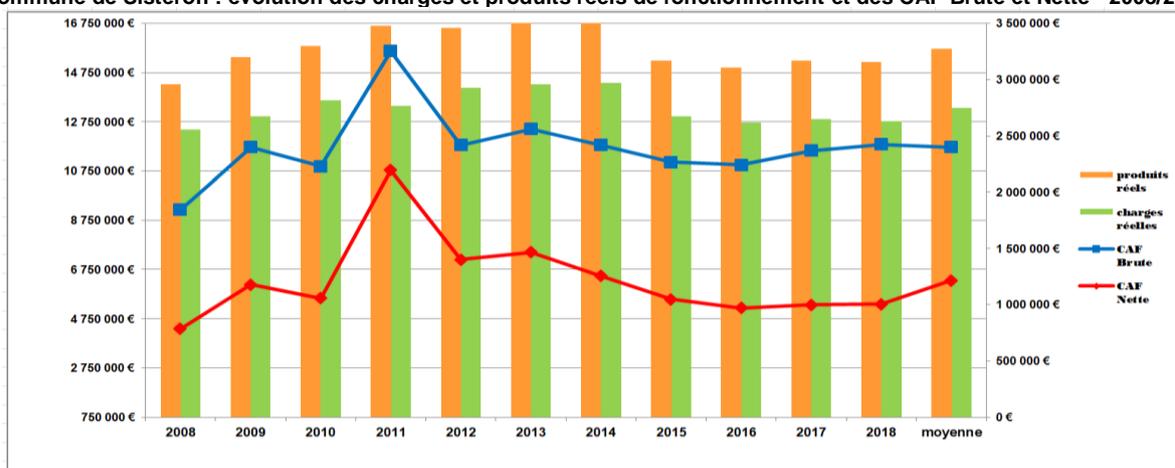
	2013 Mds €	2019 Mds €	ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE (2019/2013)	ÉVOLUTION 2019/2013
ÉPARGNE BRUTE	17,1	11,5	-6,4%	-32,7%
ÉPARGNE NETTE	9,4	3,4	-15,5%	-63,6%
INVESTISSEMENT	34,9	26,5	-4,5%	-24,1%

Sur la commune de Sisteron, après une période à contre-courant du contexte national ayant permis **un confortement des marges de manœuvre de 2009 à 2013** (+ 6.7% pour la CAF brute et + 24.5% pour la CAF nette), **depuis 2014, la politique confiscatoire de l'Etat produit pleinement ses effets avec un repli de - 5.2% de la CAF brute et de - 31.5% de la CAF nette** malgré les efforts d'économies entrepris par les services municipaux.

Commune de Sisteron : évolution de la CAF Brute et Nette - 2008/2018

budget principal	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	moyenne	écart moyenne/2018
produits réels	14 265 552 €	15 372 223 €	15 840 565 €	16 650 088 €	16 551 750 €	16 820 109 €	16 747 572 €	15 245 256 €	14 957 304 €	15 226 791 €	15 184 050 €	15 714 660 €	-530 610 €
charges réelles	12 421 450 €	12 974 673 €	13 611 476 €	13 397 857 €	14 135 368 €	14 262 538 €	14 330 990 €	12 978 714 €	12 716 142 €	12 860 582 €	12 760 371 €	13 313 651 €	-553 280 €
CAF Brute	1 844 102 €	2 397 550 €	2 229 089 €	3 252 231 €	2 416 382 €	2 557 571 €	2 416 582 €	2 266 542 €	2 241 162 €	2 366 209 €	2 423 679 €	2 401 009 €	22 670 €
CAF Nette	784 143 €	1 177 131 €	1 056 849 €	2 196 206 €	1 400 018 €	1 465 183 €	1 254 495 €	1 046 594 €	972 123 €	998 527 €	1 003 741 €	1 214 092 €	-210 351 €
CAF brute/produits	12.93%	15.60%	14.07%	19.53%	14.60%	15.21%	14.43%	14.87%	14.98%	15.54%	15.96%	15.28%	0.68%
CAF nette/produits	5.50%	7.66%	6.67%	13.19%	8.46%	8.71%	7.49%	6.87%	6.50%	6.56%	6.61%	7.73%	-1.12%

Commune de Sisteron : évolution des charges et produits réels de fonctionnement et des CAF Brute et Nette - 2008/2018



Cette tendance baissière obère dangereusement les capacités de financement des futurs investissements.

Sous réserve des transferts de compétences à l'intercommunalité (NB le transfert de la compétence Ecole de Musique est effectif au 1^{er} janvier 2019) à périmètre équivalent de dépenses, de recettes et sans emprunts nouveaux, la CAF nette va continuer à baisser pour atteindre un étiage préoccupant en 2019 et 2020, c'est-à-dire que l'excédent de fonctionnement suffira au mieux à assurer le remboursement du capital de la dette.

2020 : UNE ANNEE DE TRANSITION MAJEURE POUR L'AUTONOMIE FINANCIERE DES COMMUNES

LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

C'est dans le contexte difficile, décrit ci-dessus, que la commune de SISTERON doit parvenir à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, commerces et entreprises, assurer un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

➤ LES REALISATIONS 2019

En 2019 la Ville de Sisteron a maintenu un niveau d'investissements élevé de presque 7 millions d'euros pour la réhabilitation du Centre ancien, les équipements et infrastructures au bénéfice des administrés. Les principaux investissements ont porté sur :

Equipements sportifs (base de loisirs)	826 000 €
Aménagements urbains et sécurité	752 000 €
Culture (Chapelle Auditorium Ecole Musique)	384 000 €
Voirie et réseaux	375 000 €
Achat de véhicules	327 000 €
Ecoles, crèches, restauration scolaire	294 000 €
Centre ancien (andrônes et ruelles)	227 000 €
Urbanisme et politique du logement (OPAH-RHI)	130 000 €
Acquisition de matériel	124 000 €
Bâtiments communaux	113 000 €
Informatique (réseaux, logiciels, matériels)	102 000 €
Acquisitions foncières	9 000 €
budget EAU (bassin)	355 000 €
budget ASSAINISSEMENT	550 000 €
budget ABATTOIR	106 000 €
budget CAMPING	40 000 €
Lotissement PRAYOUS	292 000 €

La ville de Sisteron **devra poursuivre sa politique d'investissements volontariste** en sélectionnant les priorités dans un cadre financier contraint. **La commune recherche toutes les sources de financement possible** de l'Europe (FEDER), de l'Etat (FSIL, DSIL) et de la Région (FRAT) ; en revanche le Conseil Départemental a presque coupé tous les soutiens financiers à l'investissement sauf ceux qui transitent pour le compte de l'Agence de l'Eau.

En 2019 au titre des investissements ont été réalisés la finalisation des chantiers en cours (rénovation du Centre ancien, auditorium Chapelle Ecole de Musique), les obligations réglementaires portant sur la sécurité des bâtiments et infrastructures (sécurisation Rochers de la Baume, extension de la vidéo-protection), l'amélioration du cadre de vie (aménagement de la Base de loisirs des Marres, Jardin des Vestiges) et

les **équipements publics** (renouvellement de matériels et véhicules, aménagement restaurant scolaire des Plantiers, aide à l'OPAH-RU).

- **LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS** : 1^{ère} tranche de la base de loisirs des Marres (750 k€), renouvellement de matériels et équipements (452 k€), aménagements du restaurant scolaire des Plantiers (180 k€), la restauration de la Chapelle des Missionnaires de la Croix (auditorium de l'Ecole de Musique, 367 k€)

Base de loisirs des Marres



Restaurant scolaire des Plantiers

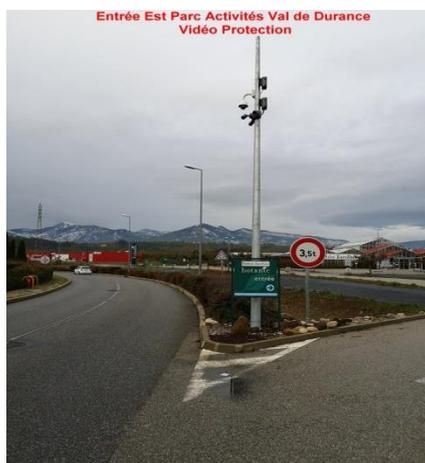


Chapelle Missionnaires de la Croix (auditorium Ecole de Musique)



- **L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE LA VOIRIE** : travaux de sécurité du Rocher de la Baume (560 k€), extension de la vidéo-protection

Vidéo-protection Parc d'activités



- **LA RENOVATION DU CENTRE BOURG** : rénovation de la Longue Andrône et de l'impasse Fond Chaude (227 k€), création du Jardin des Vestiges (144 k€)

Jardin des Vestiges



Longue Andrône



Impasse Fond Chaude



OPAH-RU



- **BUDGET ANNEXE EAU** : finalisation bassin Kieffer (eau potable La Chaumiane)
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT** : clarificateur STEP Nord Parc d'Activités
- **BUDGET ANNEXE ABATTOIR** : sécurisation du parking, réfection quais de déchargement et des auvents des bergeries

➤ **LES NOUVEAUX ENJEUX : LES INVESTISSEMENTS POTENTIELS DU BUDGET PRINCIPAL**

Les priorités 2020 devront être données à la finalisation des chantiers en cours (Andrônes, Jardin des Vestiges), **aux obligations réglementaires portant sur la sécurité des bâtiments et infrastructures** (2^{ème} tranche sécurisation de la voirie et confortement rochers de La Baume, rénovation thermique, r) **et à l'amélioration du cadre de vie** (2^{ème} tranche aménagement de la Base de loisirs des Marres) et les **services et équipements publics** (études Alcazar, restaurant scolaire du Thor, Gendarmerie et caserne pompiers).

En 2020 les financements seront principalement consacrés :

- ✓ **au logement**
 - **poursuite** de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine - **OPAH-RU**) dont l'objectif est de générer 500.000 € de travaux chaque année pendant 5 ans)
 - **réhabilitation** de deux **immeubles** dans le cadre d'un **programme THIRORI**
 - **la finalisation du nouveau lotissement PRAYOUS à la Chaumiane**
- ✓ **à l'amélioration du cadre de vie :**
 - finalisation de la **rénovation du Centre-Bourg** (rue du Glissoir)
 - **poursuite aménagement du Parc Nature et Ludique** sur la Base de loisirs des Marres (mise en conformité et embellissement)
 - **restauration du patrimoine** (achèvement restauration Chapelle Missionnaires de la Croix - Auditorium Ecole de Musique, maîtrise d'œuvre restauration chapelles annexes Cathédrale Notre Dame des Pommiers et sécurisation du Cloître Saint-Dominique)

- ✓ à la poursuite de l'**accessibilité des handicapés** dans les bâtiments communaux
- ✓ à l'**aménagement et la sécurisation de la voirie** : 2^{ème} tranche sécurisation des confortements rocheux de La Baume.
- ✓ aux **équipements structurants** :
 - **trois** programmes de travaux :
 - 2^{ème} tranche du **Plan de Restructuration de la restauration scolaire** : après l'Ecole des Plantiers lancement étude pour **construction réfectoire à l'Ecole Edouard De Laplane au Thor**

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL	TAUX	COUT
TRAVAUX		
RESTAURANT ECOLE P. MAGNAN LES PLANTIER		159 000,00 €
REAMENAGEMENT DES SALLES (BUREAUX, BIBLIOTHEQUE, SALLE DE CLASSE,...) QUI OCCUPAIENT PRELABLEMENT LES LOCAUX DU RESTAURANT		27 300,00 €
RESTAURANT ECOLE E. DE LA PLANE LE THOR		470 500,00 €
RESTAURANT ECOLE S, VEIL LA BAUME		388 680,00 €
RESTAURANT ECOLES VERDUN + J. ANDRIEU CENTRE VILLE		470 500,00 €
CUISINE CENTRALE		741 000,00 €
VRD	12,00%	159 561,60 €
PROVISIONS POUR IMPREVUS	5,00%	66 484,00 €
INSTALLATION CHANTIER	1,00%	13 296,80 €
Sous total		2 496 322,40 €
EQUIPEMENTS		
MATERIEL MOBILIER DE CUISINE		242 782,00 €
MATERIEL MOBILIER RESTAURANTS		304 852,00 €
Sous total		547 634,00 €
HONORAIRES		
MAITRISE D'ŒUVRE	11,00%	334 835,20 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	1,00%	30 439,56 €
Organisation Pilotage Coordination	1,50%	45 659,35 €
Sécurité Protection	1,00%	30 439,56 €
Sous Total		441 373,68 €
DIVERS		
ASSURANCES	1,30%	39 571,43 €
FRAIS DE DOSSIER	1,00%	30 439,56 €
ACQUISITION FONCIER LA BAUME (600M ²)	60,00 €	36 000,00 €
INDEMNITE DE CONCOURS		35 000,00 €
ETUDE DE SOL		3 000,00 €
Sous total		144 011,00 €
Coût total HT		3 629 341,08 €
TVA 20%		725 868,22 €
Coût total TTC		4 355 209,29 €

- **rénovation thermique** des bâtiments Communaux (complexe Maffren et ateliers municipaux),
- extension de la **vidéo-protection** aux écoles et au Centre-Ville,



- **plusieurs études** pour des projets novateurs et majeurs
 - concours d'architecte pour **reconstruction Nouvel l'Alcazar**
 - **nouveau Centre des Loisirs** (étude pré-opérationnelle)
 - étude faisabilité **maison médicale** dans les locaux de l'hôpital CHICAS

- nouvelle **gendarmerie** (AMI en cours)
- nouvelle **caserne de pompiers** (maîtrise d'œuvre)



- ✓ aux **acquisitions foncières** : local rue des Arcades pour le CCAS

➤ **LES INVESTISSEMENTS POTENTIELS DES BUDGETS ANNEXES**

En 2020 le financement des investissements des budgets annexes sera consacré à :

- ✓ Budget eau : **renouvellement des réseaux**
- ✓ Budget assainissement : **renouvellement des réseaux et schéma directeur d'assainissement**
- ✓ Budget abattoir : **extension locaux services vétérinaires et puisard collecte eaux pluviales**
- ✓ Budget Lotissement Communal Prayous : **finalisation de la viabilisation**